



Compte-rendu Du conseil municipal Du mardi 15 octobre 2013 à 19h15

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET et Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Jean-Pierre BOSCHAT et Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjointes,
- Mmes Geneviève COSSON, Anne-Marie DEGUILHEM, Solange MARTINEZ, Marie-Hélène MOREAU, Lydie GRÜN, Ghislaine GATE, Véronique DELEHAIE, Conseillères Municipales,
- MM. Michel MAYEUX, André POULAIN, Patrice SCHNEIDER, Yann DUGARD Conseillers Municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

Pouvoirs :

- Jean-Jacques COZETTE à Jean-Pierre BOSCHAT
- André BERTHE à Anne-Marie DEGUILHEM
- Christine FORET à Lydie GRÜN
- Christine NOIRET-RICHET à Véronique DELEHAIE

Absents :

- Dominique SCHEUER, Élisabeth DURTETTE, Jean-Claude GILBERT, Fabien LALLEMAND.

Assistaient également :

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Jean-Pierre BOSCHAT.

Vote : accord unanime

INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions municipales et marchés publics

- Annexe 1 -

Le Maire informe les élus qu'il a pris 3 décisions municipales et lancé 2 marchés publics depuis le dernier Conseil Municipal du 25 juin 2013. Il leur précise que le détail de ces actions leur a été remis sur table.

Informations

Une information concernant une délibération prise le 26 mars dernier est donné par Mme Lemoine. Elle rappelle que lors de cette séance avait été adopté le *programme pluriannuel permettant la résorption de l'emploi précaire*. Seul un agent éducateur des activités Physiques et Sportives était concerné. L'intégration était prévue en 2014. L'intéressé a réussi le concours interne, il a donc pu être nommé stagiaire le 1^{er} septembre. Ce programme n'a donc plus lieu d'être.

Un bilan des *visites des travaux en cours à la station d'épuration* que le Maire a organisées le samedi 28 septembre est fait. 2 visites étaient réservées le matin aux élus et aux membres associés de la commission travaux urbanisme grands-chantiers.

16 personnes ont assisté à la visite de 10 heures et 7 à celle de 10 h 45.

Aux visites réservées à la population l'après-midi, 12 personnes étaient présentes à celle de 14 h30 et 6 à la visite de 16 heures.

L'information avait été communiquée sur le site de la ville une quinzaine de jours avant et sur le panneau lumineux. Plusieurs parutions avaient été demandées dans la presse mais il est vrai que le seul communiqué fait par l'Union est paru le jour même de la visite. Certains administrés se sont donc plaints d'un déficit d'information.

Le Maire a donc décidé de reprogrammer une visite le mardi 22 octobre. Une demande de communiqué a été adressée à l'Union.

Le Maire demande aussi à chacun des élus de faire un effort pour répondre aux courriels. Il indique que cela évite au secrétariat de les relancer et il remercie ceux qui le font systématiquement. Par exemple, pour la demande concernant le déplacement à Ratiskovice, seulement 4 personnes ont répondu.

Dossier expropriation d'APM Clermont

Le Maire s'est rendu à une audience du Tribunal administratif de Châlons le 26 septembre dernier. M. le Sous-Préfet de Vouziers a plaidé pour la préfecture afin de défendre le bien-fondé de l'intérêt public de l'expropriation du liquidateur qui avait déposé un recours contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'expropriation.

Le délibéré était attendu pour aujourd'hui. Après contact ce jour du Sous-Préfet avec le Tribunal administratif, nous avons appris que l'affaire sera encore en délibéré quelques jours.

Une autre audience aura lieu le 27 novembre prochain à la cour d'appel de Reims, cette audience concerne le recours formé par le liquidateur contre la décision rendue le 15 février 2013 par le juge de l'expropriation qui fixait le prix de l'indemnité à 130 000 €

UCIA

Le Maire indique qu'il a appris le départ du Président de l'UCIA de manière informelle. Il le regrette vivement car la ville a toujours su assurer de son soutien les manifestations de l'UCIA. Ce que la Ville continuera d'ailleurs à faire.

La relève est difficile à organiser mais le Maire reste confiant car de nombreux commerçants se mobilisent. Le Maire précise qu'il ne sait pas aujourd'hui quelle sera la formule retenue pour la prochaine foire de l'Ascension.

Elections municipales

Le décret fixant les dates des élections municipales 2014 est paru, elles auront lieu les 23 et 30 mars prochains.

Coordonnées des élus

Le Maire indique aux membres du Conseil que la secrétaire fait circuler un document afin qu'ils vérifient que les coordonnées détenues sont exactes.

M. le Maire revient sur l'article de presse du 27 août 2013 « Le Centre Ville se meurt ». Cet article comprenait beaucoup d'erreurs.

Le directeur départemental de l'UNION n'a pas souhaité publier dans sa version intégrale la réponse que le Maire avait faite.

Prochains rendez-vous :

Le 22 octobre 2013 à 14 H 00 : Une nouvelle visite des travaux de la station d'épuration est programmée, il convient de réserver. Pour cela il faut en faire part au secrétariat du Maire.

Du 25 au 29 octobre : Comme chaque année, une délégation vouzinoise composée de membres du Conseil Municipal et du Comité d'amitié Vouziers-Ratiskovice ira en République Tchèque célébrer l'indépendance du pays. Vous avez d'ailleurs pu constater qu'une délibération va être proposée afin de prendre les dispositions nécessaires pour le déplacement.

Comme chaque année une cérémonie pour commémorer l'armistice de 1918 est organisée dans différents lieux de la Ville. Je vous donne donc d'ores et déjà rendez-vous **le 11 novembre prochain à 9 H 30** sur la place Carnot où un bus nous emmènera sur les lieux. Toujours dans le cadre du protocole d'amitié avec Ratíškovice, une délégation tchèque sera présente pour cet évènement ainsi qu'une délégation de Gräfenroda.

Le 1er novembre, journée du souvenir, rendez-vous est donné à 10 h 20 au cimetière entrée rue de Condé

Le 8 novembre 2013 à 18h30 seront remis les prix du fleurissement de l'été 2013.

Un conseil municipal aura lieu le **mardi 19 novembre**

Et le dernier conseil de l'année est programmé pour le **mardi 10 décembre**

Il sera précédé d'une commission des finances le **lundi 2 décembre**

Le **mardi 3 décembre** sera organisée une journée HANDICAP au lycée. Le Maire propose à Ghislaine Gaté, enseignante au lycée Masaryk et vivement impliquée dans l'organisation de cet évènement car son fils est concerné par la maladie de Huntington (maladie neuro-dégénérative), de présenter à l'assemblée le déroulement de cette journée. Elle présente aux élus le déroulement de cette journée en indiquant la présence d'Emmanuel Petit (footballeur, champion du Monde 98) parrain de l'association pour la maladie d'Huntington à laquelle sera essentiellement consacrée cette journée.

Françoise Cappelle rappelle également que se tiendra une projection « La lanterne magique » **le 17 octobre** aux Tourelles afin de célébrer les 25 ans des Tourelles.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 9 octobre 2013.

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour.

Vote : accord unanime

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013:

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande de modification. Il demande s'il y en a en séance. Comme aucun élu ne se manifeste, il propose donc de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu du 25 juin 2013.

Vote : accord unanime

ORDRE DU JOUR

Affaires financières

I – Demande d’aide pour les petites villes du sud-ouest midi Pyrénées

- Annexe 2 -

Françoise CAPPELLE présente la demande de l’APVF reçue en Mairie pendant la période estivale. Comme il n’y a pas eu de commission des finances préalable à cette réunion elle n’a pas pu la présenter. Elle rappelle que cette demande d’aide fait suite aux inondations dont ont été victimes les villes du sud-ouest Midi-Pyrénées.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Cette proposition ne soulève aucune remarque de la part des élus

II – Modification de la subvention à l’Ecole Dodeman

- Annexe 3 -

Françoise CAPPELLE poursuit en présentant ce point, elle rappelle que les élus ont accordé lors de la séance du 25 juin 2013 une subvention de 250 € à la coopérative scolaire Dodeman. Il convient de modifier « coopérative scolaire Dodeman » par « USEP de l’école Dodeman ». En effet puisque c’est une mauvaise dénomination qui figurait sur la délibération, cela a conduit à un rejet de la trésorerie.

Le Maire propose donc aux membres du Conseil de modifier la délibération 2013/32 et d’octroyer la subvention de 250 € à l’USEP de l’école Dodeman.

Vote : accord unanime

III – Comité Cycliste du circuit des Ardennes demande de subvention pour édition 2014

- Annexe 4 -

Le Maire présente ce point. Il rappelle que cela représente une grosse manifestation pour la Ville. Le circuit des Ardennes, cette année, se déroulera les 11, 12 et 13 avril 2014. Monsieur ANCELME indique aux membres du Conseil le parcours prévu et communiqué par André JACQUEMART, Président du Comité Cycliste. Il précise également qu’un faux départ aura lieu afin de parcourir les rues de Vouziers. Yann Dugard s’étonne de ne pas mettre en avant la place Jean Robic (il était cycliste) puisque cela correspond à la manifestation et permettrait de la valoriser par cette manifestation. Le Maire indique que le départ sera donné Place Carnot même s’il convient qu’il aurait été intéressant d’associer cette place à l’évènement. Il rappelle comme cela a été précisé dans la fiche de travail qu’une demande de subvention a été adressée à la 2C2A, cette dernière nous a relayé cette

requête afin que la subvention de 10 000 € soit partagée à part égale entre les 2 collectivités comme cela avait été le cas en 2011.

Comme il n'y a pas de remarque, le Maire propose de passer au vote afin de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5 000 €, de prévoir l'inscription de cette somme au budget 2014, sur le compte 6574, de prévoir le versement d'un acompte de 2 500 € en janvier 2014 afin de faciliter la trésorerie de l'association et le versement du solde à l'issue de la manifestation.

Vote : accord unanime

IV – Admission en non-valeur

- Annexe 5 -

Françoise CAPPELLE poursuit. Elle présente la fiche de travail en précisant la nature des impayés (droit de place et restauration scolaire).

Aucune remarque n'est formulée par les élus, le Maire propose donc de passer au vote afin d'admettre la créance en non-valeur pour un montant de 115, 51 €

Vote : accord unanime

V – Décision modificative n°1 - budget Ville

- Annexe 6 -

Françoise CAPPELLE présente cette fiche. Elle explique chaque ligne de la modification. Le Maire intervient pour apporter des précisions sur la ligne intitulée « Frais de réception du Maire » valorisée à 600 € pour le budget 2013, il rappelle que ce montant n'est jamais atteint.

Le Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin d'accepter la décision modificative n°1 du budget Ville telle qu'elle a été transmise aux élus.

Vote : 21 POUR ET 2 ABSTENTIONS (Christine Noiret-Richet et Véronique Delehaie)

VI – Palmarès des maisons fleuries – été 2013

- Annexe 7 -

Le Maire laisse la parole à Françoise Busquet, adjointe en charge du fleurissement de la Ville. Elle reprend tout d'abord les éléments figurant sur la fiche de travail transmise aux élus. Elle ajoute ensuite que les conditions météorologiques n'ont pas été clémentes pour la réalisation d'un beau fleurissement.

Le Maire déplore les nombreuses dégradations dont est victime la Ville en matière de fleurissement et leur incidence financière. Il évoque notamment les 7 jardinières sur le pont dont le contenu a été jeté à l'eau, le vol d'un bac à fleur en Centre ville pourtant très lourd...

Le Maire demande s'il y a des questions comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin d'adopter le palmarès ci-joint.

Vote : accord unanime

Affaires foncières

VII – Modification de la vente des 9 logements situés 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gagnière

- Annexe 8 -

Le Maire présente ce point. Il rappelle la délibération prise lors du Conseil municipal du 25 juin 2013 concernant la vente à Romain Lubiato. Il précise que les termes restent inchangés, simplement la vente est dorénavant effectuée au profit de la SCI Romullus détenue par Romain Lubiato.

Le Maire demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'autoriser la vente à la SCI ROMULUS, représentée par Monsieur Romain LUBIATO, ayant son siège social 1 Place Carnot à Vouziers, de la totalité de l'immeuble cadastré AD n° 128 situé 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gagnière, au prix de 150 000 €. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Il convient d'annuler la délibération n° 2013/37 du 25 juin 2013 autorisant la vente de cet immeuble à Monsieur Romain LUBIATO et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente conditionnelle (compromis de vente en raison de la condition suspensive de l'obtention du prêt bancaire) puis l'acte authentique de vente.

Vote : accord unanime

Affaires d'urbanisme et de marchés publics

VIII – Attribution du marché des Assurances

- Annexe 9 -

Catherine LEMOINE, directrice générale des services, présente ce point selon les éléments figurant sur la fiche de travail transmise aux élus. Elle précise les attributaires des lots 1 et 2. Elle indique que pour les deux lots une économie va être réalisée. Celle concernant les Assurances statutaires (lot 2) est plus substantielle puisqu'elle atteint 11 000 € annuel. La

Directrice rappelle donc tout l'intérêt de la démarche de l'appel d'offres qui permet une réelle mise en concurrence des entreprises, et qui, de ce fait, est bénéfique à la collectivité.

Le Maire demande s'il y a des remarques, les élus n'en formulent pas, il propose donc de passer au vote afin d'attribuer le marché relatif aux prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Vouziers, pour les années 2014 à 2017, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Assurances Générales : GROUPAMA NORD EST pour un Montant de 117 075,32 €TTC;
- Lot n°2 : Assurances Statutaires : APRIL ENTREPRISE & COLLECTIVITES pour un montant de 144 989,12 €TTC (avec l'option d'une franchise à 7 jours) ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec ces entreprises ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Vote : accord unanime

VIII –Avenant n°1 au marché public de construction de la station d'épuration et bassin de stockage – lot 1

- Annexe 10 -

Le Maire présente l'avenant. Il détaille les travaux supplémentaires. Mr COURVOISIER CLEMENT s'étonne du montant des travaux (27 000 €) concernant le raccordement de la maison éclusière. Ce montant est selon lui le triple d'un raccordement de particulier. Il s'étonne que ce point n'ait pas été anticipé et poursuit en demandant pourquoi d'autres solutions n'ont pas été proposées, comme par exemple la mise en place d'un système autonome. Le maire répond que les prix ont été négociés, il précise que le prix initial était de mémoire fixé à 35 000 €. Par ailleurs, il souligne qu'il fait confiance au maître d'œuvre et aux entreprises qui ont étudié les solutions.

Le Maire demande s'il y a d'autres remarques, comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'adopter l'avenant n° 1 joint.

Vote : 22 POUR ET 1 ABSTENTION (Frédéric Courvoisier-Clément)

IX – Modification de la délibération du 26 mars 2013 afin de permettre le remboursement en cas de maladie, exclusion et autres cas de force majeur

- Annexe 11 -

Le Maire laisse la parole à Françoise Cappelle afin qu'elle présente ce point. Elle indique aux élus que cet été, pendant que se déroulait l'accueil collectif de mineurs, un enfant a été exclu suite à des perturbations au sein du groupe. Cependant afin de ne pas pénaliser la famille, la collectivité a souhaité effectuer le remboursement pour cette inscription. Il est apparu que cet objet n'apparaissait pas dans les remboursements possibles. Afin de régulariser cette situation, il est proposé de modifier la précédente délibération en accordant le remboursement en cas de maladie, exclusion et autres cas de force majeur. Elle précise que ce point sera ajouté au règlement qui est voté chaque année.

Les élus ne formulent aucune remarque. Le Maire propose donc de passer au vote afin de compléter la délibération 2013/20 du 26 mars 2013 en autorisant le remboursement des inscriptions lorsque l'enfant n'est pas présent en cas de force majeure appréciée par le Maire.

Vote : accord unanime

Affaires de personnel

X – Modification du tableau des emplois permanents

- Annexe 12 -

Le Maire laisse la parole à Catherine Lemoine, directrice générale des services, afin de présenter ce point. Elle souligne, comme c'est indiqué sur la fiche de travail, que cette modification permettra de créer une embauche au service urbanisme de la Ville.

Le Maire indique à l'assemblée que le service urbanisme a de nombreux dossiers à traiter et qu'en fin d'année il fera un état complet des statistiques 2013 (certificat d'urbanisme, permis de construire,...)

Le Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il propose d'adopter le tableau des emplois communaux à compter du 1er novembre 2013.

Vote : accord unanime

XI – Modification des modalités du travail à temps partiel

- Annexe 13 -

Catherine LEMOINE, directrice générale des services poursuit en expliquant ce point. Elle indique qu'il s'agit d'autoriser un agent à travailler sur un temps partiel à 75%. En effet, les quotités de travail autorisées sont de 50, 80 et 90% actuellement.

Le Maire demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'ajouter la quotité de travail à temps partiel de 75 % à compter du 1^{er} novembre 2013.

Vote : accord unanime

Affaires générales

XII – Modification du règlement de service des eaux

- Annexe 14 -

Le Maire laisse la parole à Catherine Lemoine pour présenter ce point. Elle rappelle les faits qui ont conduit à proposer une modification du règlement comme ils sont précisés sur la fiche de travail. Ensuite, elle donne les changements inscrits à l'avenant. Frédéric Courvoisier-Clément intervient, il fait état d'un oubli à l'article 15 du a) I. en indiquant que les modalités de contrôle ne sont pas évoquées, et qu'elles ne le sont que pour le a) II. Il ajoute que dans les modalités de contrôle est précisé « ces montants sont révisés suivant l'index TP01 (index général tous travaux) publié au Moniteur des travaux publics et du bâtiment ». Selon lui il serait plus exact que ces montants soient évalués et révisés au titre de la prestation de service qui est aussi un index existant.

Les remarques de Mr COURVOISIER seront vérifiées. Le Maire propose de différer le vote.

Les élus actent cette proposition de report de l'examen de ce point.

XIII - Remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial : déplacement à Ratiskovice (octobre 2013)

- Annexe 15 -

Le Maire présente ce point. Il donne communication de la composition de la délégation. Il s'agit de lui-même et d'André Berthe pour la Ville et de Jeannette Goury et Marie-Hélène Moreau pour le comité de jumelage Vouziers-Ratiškovice. Le Maire rappelle les éléments historiques qui lient la Ville de Vouziers à la République Tchèque.

Il demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'autoriser le déplacement d'une délégation de la Ville de Vouziers à Ratiškovice

(République Tchèque) pour la période du 25 octobre au 29 octobre 2013 dans le cadre des relations entre nos villes selon le protocole 2013, d'acter que la délégation sera composée de M. le Maire de Vouziers, Claude ANCELME, de M. André Berthe, conseiller municipal. Tous deux seront accompagnés de 2 personnes membres du Comité de Jumelage.

Vote : accord unanime

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre BOSCHAT

Annexes (déjà diffusées) :

- annexe 1 : Récapitulatif des décisions municipales et marchés publics
- annexe 2 : Demande d'aide pour les petites villes du sud-ouest midi Pyrénées
- annexe 3 : Modification de la subvention à l'Ecole Dodeman
- annexe 4 : Comité Cycliste du circuit des Ardennes demande de subvention pour édition 2014
- annexe 5 : Admission en non-valeur
- annexe 6 : Décision modificative n°1 - budget Ville
- annexe 7 : Palmarès des maisons fleuries – été 2013
- annexe 8 : Modification de la vente des 9 logements situés 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gaignière
- annexe 9 : Attribution du marché des Assurances
- annexe 10 : Avenant n°1 au marché public de construction de la station d'épuration et bassin de stockage – lot 1
- annexe 11 : Modification de la délibération du 26 mars 2013 afin de permettre le remboursement en cas de maladie, exclusion et autres cas de force majeure
- annexe 12 : Modification du tableau des emplois permanents
- annexe 13 : Modification des modalités du travail à temps partiel
- annexe 14 : Modification du règlement de service des eaux
- annexe 15 : Remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial : déplacement à Ratiskovice (octobre 2013)

Récapitulatif des décisions municipales et MAPA

DÉCISIONS MUNICIPALES

- 2013/12 : cette décision fait suite à l'abattage d'arbres qui a généré la production de quelques stères de bois qui ont été vendus à du personnel de la Ville, 5 € la stère retirée sur place et 10 € retirée aux services techniques. Les acheteurs ont été au nombre de 4.
- 2013/13 : il s'agit de l'indemnisation versée par Groupama à la suite de dégradations causées par un véhicule aux bornes du parvis de l'église pour un montant de 167,94 €
- 2013/14 : Cette décision concerne le remboursement par Groupama d'un sinistre concernant des dégradations sur un vitrage au gymnase Caquot survenues le 29 avril 2013. Le montant de cette indemnisation est de 457,62 €

MAPA

N° du Marché	Nom du marché	Date de Notification	Nom du titulaire	Montant du marché notifié
MAPA 2013-04	Restauration et entretien des vitraux des églises de Blaise et Vouziers	26/06/2013	Jean-Marc PAGUET 18 b rue de Sainte Marie 08400 VOUZIERES	7 175,00 € H.T.
MAPA 2013-05	Travaux d'entretien des voiries	22/07/2013	EUROVIA CHAMPAGNE- ARDENNE Zone Industrielle de Glaire BP 50334 08203 SEDAN	31 888,02 € H.T.

Demande d'aide pour les petites villes du sud-ouest Midi-Pyrénées

Par courrier du 3 juillet, reçu en Mairie le 5 juillet, l'APVF (Association des Petites Villes de France) a sollicité la commune afin d'obtenir un don pour venir en aide aux villes qui ont subies des intempéries et donc de nombreux dégâts lors des inondations du mois de juin.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas donner une suite favorable à cette requête.

**Modification de la délibération portant
sur la subvention versée à l'école Dodeman**

Lors du 25 juin 2013, par la délibération 2013/32 une subvention à l'école Dodeman a été accordée pour un montant de 250 € au bénéfice de la « **Coopérative scolaire Dodeman** ».

Il convient de modifier l'octroi de cette subvention en l'attribuant à **l'association USEP de l'école Dodeman.**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération précitée et d'octroyer une subvention de 250 € à l'association USEP de l'école Dodeman.

Comité Cycliste du circuit des Ardennes - édition 2014
Demande de subvention

Le prochain Circuit des Ardennes est programmé le 11, 12 et 13 avril 2014.

Le Comité Cycliste, représenté par son Président, André JACQUEMART, a sollicité la Communauté de Communes qui nous a relayé cette demande et propose, comme cela avait été le cas en 2011, que la subvention de 10 000 € soit partagée pour moitié par la 2C2A et la Ville de Vouziers.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5 000 €;
- De prévoir l'inscription de cette somme au budget 2014, sur le compte 6574 ;
- De prévoir le versement d'un acompte de 2 500 € en janvier 2014 afin de faciliter la trésorerie de l'association et le versement du solde à l'issue de la manifestation.

Admission en non-valeur

Vu le courrier de Monsieur le Receveur Municipal en date du 25 juin 2013 demandant d'admettre en non-valeur deux créances de 2011 d'un montant de 115,51 €

Considérant que les démarches de recouvrement n'ont pas abouti,

Sur proposition du Maire,

IL EST PROPOSE DE

D'admettre cette créance de 115,51 € en non-valeur.

DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1**BUDGET VILLE**

Régularisation des crédits des amortissements

Ouverture des crédits pour suivre la délibération liée aux frais de réception du Maire

Intégration des opérations SIVOM

Dépenses de fonctionnement

023 - Virement à la section d'investissement	2 000,00 €
6811 - Dotation aux amortissements des biens	-1 000,00 €
6532 - Frais de mission	-600,00 €
6536 - Frais de réception du Maire	600,00 €
	1 000,00 €

Recettes de fonctionnement

777 - Dotation aux amortissements des subventions	1 000,00 €
	1 000,00 €

Dépenses d'investissement

2151 - Réseaux de voirie	120 500,00 €
040 - Transferts entre sections	
13918 - Dotation aux amortissements des subventions diverses	1 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	
2151 - Réseaux de voirie	673 000,00 €
TOTAL	794 500,00 €

Recettes d'investissement

021 - Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
10222 - FCTVA	116 000,00 €
1341 - DETR non transférable	4 500,00 €
040 - Transferts entre sections	
28188 - Dotation aux amortissements des biens divers	-1 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	
1323 - Subventions du Département non transférables	15 000,00 €
1328 - Autres subventions d'équipement non transférables	658 000,00 €
TOTAL	794 500,00 €

Palmarès des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries s'adresse, sans inscription, préalable à tous les habitants.

Il y a 4 degrés de récompense de 1 fleur à 4 fleurs, ces degrés de récompense sont eux-mêmes dotés de 3 catégories : maison avec jardin donnant sur rue, façade et balcon.

Le jury composé d'élus du conseil municipal, de membres des commissions a effectué des tournées dans la commune les : 5 et 6 août 2013. Une réunion de concertation a ensuite eu lieu le 5 septembre 2013 en présence des membres du jury afin de fixer le palmarès.

Après délibération du Jury ; il a été proposé le palmarès ci-joint.

Il est proposé d'accepter le palmarès ci-joint.

Récapitulatif de la répartition des récompenses.

1 Fleur : 24 bons d'achat de 15 €	soit 360 €
2 Fleurs : 39 bons d'achat de 25 €	soit 975 €
3 Fleurs : 16 bons d'achat de 35 €	soit 560 €
4 Fleurs : 6 bons d'achat de 50 €	soit 300 €
12 roses individuelles à 5 €(environ)	soit 60 €
Soit un coût total de 2 255 €	

Remise des prix le vendredi 8 novembre 2013 à 18 H 30.

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

3 FLEURS				
MAISONS AVEC JARDINS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
M. et Mme	COTTON	Jean	2, Allée des Hameaux du Blanc Mont	08400 VOUZIERES
Mme	DEPUISET	Jeannine	30, rue des Poilus	08400 VOUZIERES
M. et Mme	DUHAMEL	Louis	1, rue des Campanules	08400 VOUZIERES
M. et Mme	GEANGOULT	Hubert	4, Cour Gräfenroda	08400 VOUZIERES
M. et Mme	HALTER Hervé, BERTRAND Maryline		56, rue de Condé	08400 VOUZIERES
M. et Mme	LEROUX	Roland	20, rue Verte	08400 VOUZIERES
M. et Mme	MAILLARD	Roger	23, rue de l'Aisne	08400 VOUZIERES
M. et Mme	MANSART	Thierry	112, rue Gambetta	08400 VOUZIERES
M. et Mme	MARQUE	Claude	97, rue Bournizet	08400 VOUZIERES
M. et Mme	MATTENET	Claude	4, rue de Théline	08400 VOUZIERES
M. et Mme	PAYOT	Robert	13, rue Verte	08400 VOUZIERES
M. et Mme	POLICE	Daniel	54, rue de Condé	08400 VOUZIERES
Mme	RONVIN	Gisèle	11, rue de Richecourt – Blaise	08400 VOUZIERES
M. et Mme	SOIDEZ Jean-Jacques, CREUWELS Josiane		2, rue des Bocquetiers	08400 VOUZIERES
			TOTAL : 14	

BALCONS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
M. et Mme	DUGENIE	Robert	6, rue Etienne Valeur	08400 VOUZIERES
			TOTAL : 1	

FACADES				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
Mme	BESANCON	Jocelyne	9, rue de Condé	08400 VOUZIERES
			TOTAL : 1	
			TOTAL GENERAL 3 FLEURS : 16	

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

2 FLEURS					
MAISONS AVEC JARDINS					
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE	
M. et Mme	BARTOS	Paul	2, rue de Théline	08400 VOUZIER	
Mme	BIDET	Michèle	4, rue de l'Industrie	08400 VOUZIER	
M. et Mme	BRIOUX	Guy	166, rue Bournizet	08400 VOUZIER	
M. et Mme	BUIRON	Denis	162, rue Bournizet	08400 VOUZIER	
Mme	CHARLIER	Josée	33, rue des Poilus	08400 VOUZIER	
M. et Mme	COLIN	René	16, rue du Champ Maquet - Chestres	08400 VOUZIER	
M. et Mme	COLLINET	Guy	2, Cour le Joli Bois	08400 VOUZIER	
M. et Mme	COUCHOT	Jean-Claude, GUIBERT	Madeleine	18, rue de l'Argonne	08400 VOUZIER
M. et Mme	DAPPE	François	4, rue des Boeufs	08400 VOUZIER	
Mme	DEFORGE	Jacqueline	62, rue de Condé	08400 VOUZIER	
M. et Mme	DEPUISET	Fabrice, CACHIER	Isabelle	9, rue Galliéni	08400 VOUZIER
Mme	DUCASTEL	Evelyne	17, rue de Ballay	08400 VOUZIER	
M. et Mme	DUPUY	René	3, rue des Marizys	08400 VOUZIER	
Mme	GEROMETTA	Geneviève	63, rue de Condé	08400 VOUZIER	
M. et Mme	LEGOIC	Gérard	24A, rue de Sainte Marie	08400 VOUZIER	
M. et Mme	LELOUP	Joël	4, rue Jean Jaurès	08400 VOUZIER	
Mme	LERICHE	Suzanne	9, rue Nouvelle	08400 VOUZIER	
Mme	LORENT	Pierrette	29, rue de Condé	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MACHINET	Maurice	11, rue Chérigé	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MAINGAINT	Marcel	2, rue des Giroflées	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MENART	Marc	2, rue du Grand Châtelet	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MENECIERE	Jean-Luc	18, rue du Blanc Mont	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MOTIEJUNAS	Léon	6, rue Nouvelle	08400 VOUZIER	
Mme	PAILLARD	Madeleine	6, rue des Giroflées	08400 VOUZIER	
M. et Mme	PIERRET	André	99, rue Bournizet	08400 VOUZIER	
Mme	PIERROT	Muriel	104, rue Gambetta	08400 VOUZIER	
M. et Mme	RICHER	Jean-Claude	21, rue de Sainte Marie	08400 VOUZIER	
M. et Mme	ROUY	Dominique	2, ruelle de Théline	08400 VOUZIER	
M. et Mme	SERVAIS	Lionel	2, rue Arthur Rimbaud	08400 VOUZIER	
M. et Mme	TAVERNIER	Jean	22, rue de l'Agriculture	08400 VOUZIER	
M. et Mme	THEODORE	Robert	2, rue Jean Moulin	08400 VOUZIER	
M. et Mme	THILLY	Pol	53, Grande rue	08400 VOUZIER	
M. et Mme	VAEREWYCK	Jean-Pierre	4, rue Paul Verlaine	08400 VOUZIER	
M. et Mme	WAGNER	Michel	3, rue des Bœufs	08400 VOUZIER	
Mme	WARIN	Marie-Thérèse	6, rue Malval	08400 VOUZIER	
			TOTAL : 35		

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

<i>2 FLEURS</i>				
COMMERCES				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
	LE SAINT HONORE		54, rue Bournizet	08400 VOUZIERS
	CAFE DE LA PAIX		5, Place Carnot	08400 VOUZIERS
TOTAL : 2				
FACADES				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
Mme	GOISET	Cécile	72, rue Désiré Guelliot	08400 VOUZIERS
TOTAL : 1				
BATIMENT PUBLIC				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
	FOYER OCCUPATIONNEL "Val de Marizys"		Allée des Peupliers	08400 VOUZIERS
TOTAL : 1				
TOTAL GENERAL 2 FLEURS : 39				

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

1 FLEUR				
MAISONS AVEC JARDINS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
Mme	BILLY	Pascale	15, rue Chérigé	08400 VOUZIER
M. et Mme	BREL	Francis	106, rue Gambetta	08400 VOUZIER
M. et Mme	BRUNEL	Jean-Yves	3, Cour de Civol	08400 VOUZIER
M. et Mme	COCUS	Daniel	14, rue de Ballay	08400 VOUZIER
M. et Mme	FONTAINE	Claude	3, rue des Dalhias	08400 VOUZIER
M. et Mme	HERBAY	René	9, rue de Vouziers	08400 VOUZIER
M. et Mme	HOTTIN	Jean-Claude	3, rue des Chrysanthèmes	08400 VOUZIER
M. et Mme	HUBERT	André	15, rue de Sainte Marie	08400 VOUZIER
M. et Mme	LACHUT	Joël	16, rue du Blanc Mont	08400 VOUZIER
M. et Mme	LAJOIE	Jean-Paul	5, rue Jean Leflon	08400 VOUZIER
M. et Mme	LARMOYER	Charles	1, rue des Giroflées	08400 VOUZIER
M. et Mme	LEBRUN	René	3, rue des Giroflées	08400 VOUZIER
M. et Mme	LOIX	Régis	168, rue Bournizet	08400 VOUZIER
M. et Mme	MARTIN	Bruno	34, grande Rue	08400 VOUZIER
M. et Mme	MELLET	Steve	71, rue Gambetta	08400 VOUZIER
M. et Mme	MOUSSAROUGLOU	André	7, Cour de Gouda	08400 VOUZIER
M. et Mme	PONCET	Robert	1, rue du Blanc Mont	08400 VOUZIER
Mme	PRUVOST	Charles	6, rue de Syrienne	08400 VOUZIER
M. et Mme	RATAUX	Jean-Claude	13, rue de Ballay	08400 VOUZIER
M. et Mme	THIERY	Daniel	38, rue Verte	08400 VOUZIER
M. et Mme	THOME	André	26, rue des Marizys	08400 VOUZIER
			TOTAL : 21	

1 FLEUR				
BALCONS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
Mme	COUTURIER	Lucette	10, rue Verte	08400 VOUZIER
Mme	MESSIN	Huguette	8, rue Verte	08400 VOUZIER
			TOTAL : 2	

FACADES				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
M. et Mme	POZIER	Pol	7, rue Claude Phé	08400 VOUZIER
			TOTAL : 1	
			TOTAL GENERAL 1 FLEUR : 24	

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

4 FLEURS				
MAISONS AVEC JARDINS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
M. et Mme	ALBAUD	Guy	16, Cour Salvador Allendé	08400 VOUZIERES
M. et Mme	BALTAZART	Gérard	4, Ruelle de Théline	08400 VOUZIERES
M. et Mme	HEREN	Pierre	19, rue Roland Garros	08400 VOUZIERES
M. et Mme	MAUVAIS	Michel	3, rue de Théline	08400 VOUZIERES
M. et Mme	PELZER	Bernard	17, rue des Poilus	08400 VOUZIERES
M. et Mme	PIEKAREK	Patrice	52, rue de Condé	08400 VOUZIERES
				TOTAL : 6
				TOTAL GENERAL 4 FLEURS : 6

VENTE à la SCI ROMULUS de 9 logements situés 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gaignière.

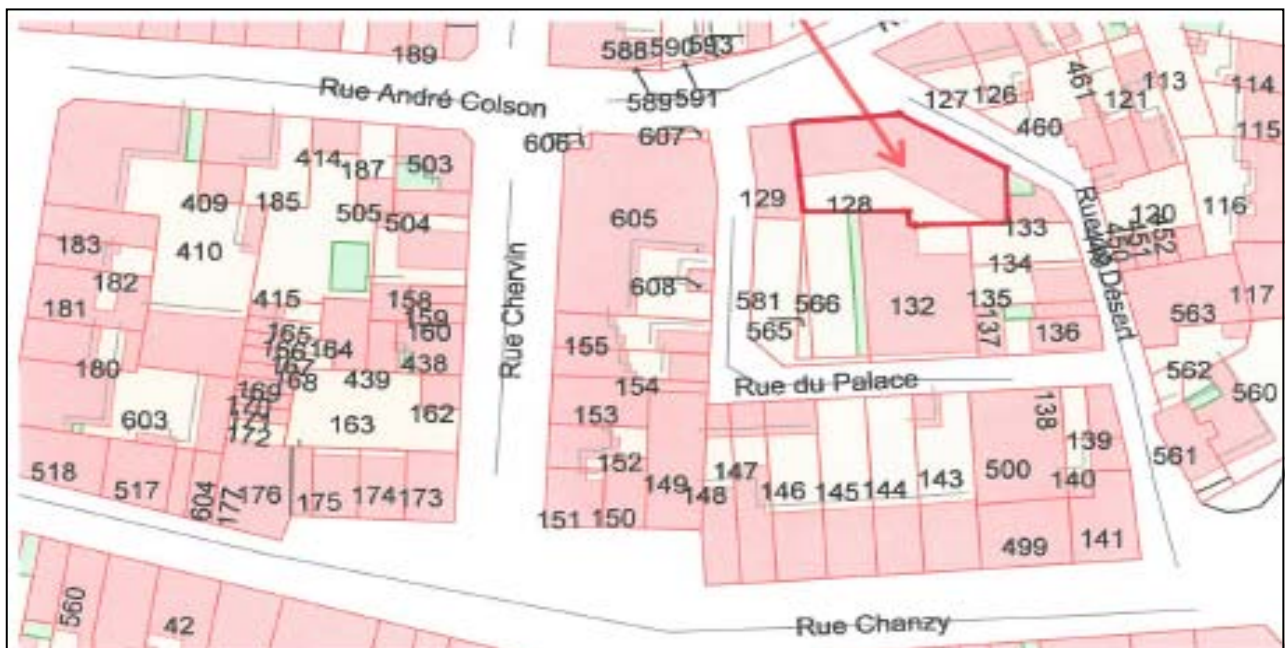
Au cours de sa séance du 25 juin 2013, le Conseil Municipal a autorisé la vente à Monsieur LUBIATO Romain domicilié 1 Place Carnot à Vouziers de la totalité de l'immeuble cadastré AD n° 128 situé 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gaignière, comprenant 9 logements, au prix de 150 000 € (selon l'estimation faite par les Domaines en date du 20/03/2013) ; les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Maître RAMEAU, Notaire chargé de la vente de cet immeuble, a informé Monsieur le Maire que Monsieur LUBIATO Romain entendait effectuer cette acquisition par le biais d'une SCI, à savoir la SCI ROMULUS, représentée par lui-même et ayant son siège social à Vouziers, 1 Place Carnot.

En raison du changement de dénomination de l'acquéreur, il convient de se prononcer de nouveau sur la vente de cet immeuble.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente à la SCI ROMULUS, représentée par Monsieur Romain LUBIATO, ayant son siège social 1 Place Carnot à Vouziers, de la totalité de l'immeuble cadastré AD n° 128 situé 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gaignière, au prix de 150 000 € ; les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- d'annuler la délibération n° 2013/37 du 25 juin 2013 autorisant la vente de cet immeuble à Monsieur Romain LUBIATO ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente conditionnelle (compromis de vente en raison de la condition suspensive de l'obtention du prêt bancaire) puis l'acte authentique de vente ;
- de charger le Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.



FICHE DE PREPARATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2013

Appel d'Offres Ouvert N° AO 2013-01 relatif aux prestations d'assurances pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du CCAS

Information sur le marché :

- La durée du marché est de 4 ans (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017).
- Le marché est un marché de service
- Le marché est un marché alloti composé de 2 lots :
 - o Lot n°1 : Assurance générale
 - o Lot n°2 : Assurance statutaire
- Le marché est lancé en groupement de Commande avec le CCAS

Procédure :

Le marché a été lancé selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert défini aux articles 26-I-1, 33, 40-III-2 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 juillet 2013 au BOAMP et au JOUE.

La date limite de réception des offres était fixée au 6 septembre 2013 à 14h00.

Les critères de sélection des offres étaient fixés comme suit :

- 60 % : Tarification : appréciée en fonction des tarifs proposés par le candidat
- 40 % : Valeur Technique : appréciée selon une notice technique qui permettait d'apprécier :
 - o Pertinence des moyens humains et matériels (20%)
 - o Qualité et efficacité de l'organisation proposée (20%)

16 entreprises ont retiré le DCE dont 6 de manière anonyme.

2 candidats ont présenté une offre pour le lot n° 1 :

- GROUPAMA NORD EST
- SMACL ASSURANCES

3 candidats ont présenté une offre pour le lot n°2 :

- Groupement : BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE / GENWORTH ASSURANCES
- GROUPAMA NORD EST
- Groupement APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITES / CNP ASSURANCES

Après l'analyse des candidatures et des offres par la Commission d'Appel d'Offres le 3 octobre 2013, celle-ci s'est prononcée sur les éléments suivant :

- Examen et admission des candidatures du lot n°1 et du lot n°2
- Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse :

- o **LOT N° 1 : ASSURANCE GENERALE :**

- **GROUPAMA NORD EST**

- Prix : **117 075,32 €TTC** pour 4 ans
29 268,83 €TTC par an
(soit 60 points sur 60)
- Valeur Technique : 5 points pour la pertinence des moyens et 5 points sur la qualité et l'efficacité de l'organisation *(soit 10 points sur 40)*
- Note Totale : **70/100**

○ **LOT N° 2 : ASSURANCE STATUTAIRE :**

▪ **APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITE**

- Prix : **144 989,12 €TTC** pour 4 ans
36 247,28 €TTC par an
Avec l'option franchise à 7 jours
(soit 60 point sur 60)
- Valeur Technique : 15 points pour la pertinence des moyens et 15 points sur la qualité et l'efficacité de l'organisation *(soit 30 points sur 40)*
- Note Totale : **90/100**

Ainsi,

Vu la délibération n° 2013-39 du 25 juin 2013 de la Mairie de Vouziers autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation du marché public de prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vouziers et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision,

Vu la délibération n°16 du 23 mai 2013 du Centre Communal d'Action Sociale autorisant Monsieur le Président à signer la convention ci-dessus citée et désignant la Commune de Vouziers comme coordonateur du groupement,

Vu le procès verbal du 3 octobre 2013 de la Commissions d'Appel d'Offres d'examen et d'admission des candidatures,

Vu le procès verbal du 3 octobre 2013 de la Commissions d'Appel d'Offres d'attribution des lots,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale validant le choix de la Commission d'Appel d'Offres quant aux prestataires retenus pour le marché public de prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vouziers et autorisant Monsieur le Maire de la Ville de Vouziers à signer les marchés,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne le 10 juillet 2013, afin d'informer du lancement de l'appel d'offres ouvert des prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vouziers,

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 3 octobre 2013 afin d'examiner et admettre les candidatures puis attribuer les lots,

Considérant que les membres de la Commission d'Appels d'offres se sont prononcés sur la sélection des entreprises pour les deux lots,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'attribuer le marché relatif aux prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vouziers, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Assurances Générales : GROUPAMA NORD EST pour un Montant de 117 075,32 €TTC ;
- Lot n°2 : Assurances Statutaires : APRIL ENTREPRISE & COLLECTIVITES pour un montant de 144 989,12 € TTC (avec l'option d'une franchise à 7 jours)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec ces entreprises,

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Avenant n° 1 au Marché : Programme pluriannuel d'assainissement de la Ville de VOUZIERS – Travaux de priorité 1 – Lot n° 1 : construction de la nouvelle station d'épuration et d'un bassin de stockage des effluents.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 11 octobre 2011 a attribué le marché visé ci-dessus au groupement MSE Agence Est- PERRIER SAS (Co-traitant) – URBA IN (Co-traitant)

Il est proposé d'adopter l'avenant n° 1 ci-joint :

AVENANT N° 1 LOT 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de VOUZIERS

Hôtel de ville
Place Carnot, BP 20
08400 – VOUZIERS

Tel : 03 24 30 76 30 - Fax : 03 24 30 76 50

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MSE Agence Est (Mandataire)	PERRIER SAS (Co-Traitant)	URBA IN (Co-traitant)
32, rue de Remenauville BP 50096 54062 NANCY CEDEX	8, rue du Château 08303 – RETHEL	39, Rue du Lt. Colonel Prévost 69006 – LYON
Tél. : +33 (0)3 83 39 80 07 Fax : +33 (0)3 83 32 50 42 SIRET : 400 282 398 00108	Tel: 03.24.38.51.80 Fax: 03.24.38.01.06 SIRET : 786 320 713 00021	SIRET : 513 419 473 00014

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

Construction de la station d'épuration et bassin de stockage – Lot 1

■ Date de la notification du marché public : 02/09/2011

■ Durée d'exécution totale du marché public : 19 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 19.6 %
- Montant HT : 3 330 000 €
- Montant TTC : 3 982 680 €

Répartition du marché :

➤ MSE (mandataire) :	1 691 000	€HT
➤ PERRIER (Cotraitant) :	1 630 000	€HT
➤ URBA IN (Cotraitant) :	9 000	€HT

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux supprimés

- suppression des travaux de mesures compensatoires sur le site pour 39 339 €HT
- suppression des travaux de lasure sur béton pour un montant de 6 432 €HT

Travaux supplémentaires

- mise en place d'un poste de refoulement à la maison éclusière pour un montant de 27 000 € HT avec 3 semaines de délai supplémentaire
- dévoiement du réseau existant d'eaux usées au droit du bassin tampon pour un montant de 5 000 €HT avec 1 semaine de délai supplémentaire

Délai d'exécution

- prolongation de délai d'exécution de 7 semaines supplémentaires en raison des mauvaises conditions météorologiques rencontrées

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

NON OUI

Nouveau montant du marché public:

Marché de base HT	3 330 000,00
Avenant en moins value HT	13 771,00
Marché avec avenant HT	3 316 229,00
TVA : 19.6 %	649 980,88
Marché avec avenant TTC	3 966 209,88

Répartition du marché :

➤ MSE (mandataire) :	1 714 000	€HT
➤ PERRIER (Cotraitant) :	1 593 229	€HT
➤ URBA IN (Cotraitant) :	9 000	€HT

■ Incidence temporelle de l'avenant :

Délai de base (phase exécution de travaux) : 13 mois (395 jours calendaires)

OS n°1 de démarrage de la période de préparation au 29/11/11 pour 3 mois

OS n°2 de démarrage de la période d'exécution du 18/06/12 pour 13 + 3 mois

OS n°3 d'arrêt de la période d'exécution au 21/12/12

OS n°4 de reprise de la période d'exécution au 07/01/13

OS n°5 : prolongation suite aux intempéries : 22 jours ouvrés (33 jours calendaires)

➔ Prolongation suite au présent avenant

- 4 semaines supplémentaires (20 jours ouvrés) suite aux travaux supplémentaires

- 7 semaines supplémentaires (35 jours ouvrés) suite aux intempéries

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la Ville de VOUZIERS : M. Claude ANCELME, Maire :

A Vouziers, le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accueil Collectif de Mineurs 2013

Remboursement en cas de maladie, exclusion et autres cas de force majeur

Vu la délibération 2013/20 du 26 mars 2013,

Considérant qu'il y a lieu de la compléter pour autoriser le remboursement de certaines inscriptions lorsque l'enfant ne peut pas être présent,

Il est proposé :

- D'autoriser le remboursement des inscriptions lorsque l'enfant n'est pas présent en cas de force majeure appréciée par le Maire,

Modification du tableau des emplois :

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux, afin de créer un poste permettant une embauche au service Urbanisme,

il est proposé d'adopter le tableau des emplois communaux ci-joint, à compter du 1^{er} novembre 2013.

PROJET DELIBERATION

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

<u>EMPLOIS</u>	<u>Créations antérieures</u>	<u>Modifications</u>	<u>Décision</u>
Directeur général des services	1		1
Attaché principal	1		1
Attaché	1		1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2		2
Rédacteur	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3		3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1		1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2		2
Adjoint administratif de 2 ^e classe			
Temps complet	4		4
Temps non complet	107/151,67		107/151,67
		+ 130/151,67	130/151,67
Chef de police	1		1
Brigadier-chef principal de police	1		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		1
Agent de maîtrise principal	3		3
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2		2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5		5
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe			
Temps complet	3		3
Temps non complet	75,84/151,67		75,84/151,67
	122/151,67		122/151,67
	122/151,67		122/151,67

.../...

<u>EMPLOIS</u>	<u>Créations antérieures</u>	<u>Modifications</u>	<u>Décision</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe			
Temps complet	15		15
Temps non complet	122/151,67		122/151,67
	122/151,67		122/151,67
	93/151,67		93/151,67
	78,50/151,67		78,50/151,67
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2		2
Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	4		4
Educateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives	1		1
Educateur principal de 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives	1		1
Educateur des activités physiques et sportives	1		1
Bibliothécaire	1		1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe			
Temps non complet	130/151,67		130/151,67
Temps non complet	75,84/151,67		75,84/151,67
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1		1

Modification des modalités du travail à temps partiel :

Considérant qu'un agent non titulaire sur poste permanent a demandé à travailler à 75 %,

Vu la délibération n° 2004/78 du Conseil Municipal du 15 décembre 2004 déterminant les modalités d'application du travail à temps partiel et notamment les quotités de travail autorisées, à savoir : 50 %, 80 % et 90 %,

il est proposé d'ajouter la quotité de travail à temps partiel de 75 %, à compter du 1^{er} novembre 2013.

FICHE DE PREPARATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2013

Modification du Règlement du Service de l'Eau Potable Délégation de Service Public relative à la Gestion de l'Eau Potable

Par un courrier en date du 30 janvier 2013, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations nous informait qu'une enquête avait été menée par ses agents sur les règlements de service pour la distribution de l'eau aux consommateurs dans le département des Ardennes.

Cette enquête avait pour objet de rechercher d'éventuelles clauses abusives ou illicites dans les contrats de distribution d'eau ainsi que la vérification des factures y afférentes.

Les enquêteurs ont obtenu le règlement du service des eaux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001 dans notre Commune auprès de l'agence Véolia Eau et ont formulé plusieurs observations :

- Le règlement ne respecte pas l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et son décret d'application n°2003-408 du 28 avril 2003 concernant l'individualisation des contrats de fourniture d'eau ;
- Le règlement ne respecte pas l'article 1 du décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures.

Ces observations ont alors été transmises à Véolia Eau par un courrier du 1^{er} mars 2013 où il lui était demandé de réaliser un projet de règlement intégrant ces remarques.

Le projet de règlement rédigé par Véolia nous est parvenu le 28 mars 2013.

Après relecture du projet de règlement par les services de la Mairie, le projet d'avenant modifiant le règlement du service des eaux a été présenté à la Commission de Délégation de Service Public le 3 octobre 2013.

Ainsi,

Vu le contrat d'affermage conclu avec la société VEOLI EAU – Compagnie Générale des eaux pour l'organisation et la gestion de son service d'Eau Potable, le 1^{er} janvier 2001 pour une durée de 12 ans,

Vu l'avenant n°1 du 1^{er} décembre 2003,

Vu l'avenant n°2 du 1^{er} janvier 2012, concernant notamment le renouvellement des branchements en plomb et la prolongation du contrat d'affermage au 31 décembre 2020,

Vu le projet d'avenant n°3 intégrant le projet de règlement du service des eaux proposé par Véolia Eau,

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public a donné le 3 octobre 2013, un avis favorable unanime à la signature de cet avenant n°3,

Au vu du dossier transmis aux élus et de la présentation qui en sera faite en séance,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant aux modifications ci-jointes

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Les modifications apportées au règlement de Service sont les suivantes :

Tout d'abord les anciens articles 6 « **demande d'abonnement** » et 21 « **paiement des fournitures d'eau** » que nous vous avons joints (surlignés en bleu) sont modifiés et constituent désormais les articles 7 et 22 du nouveau règlement (surlignés en jaune dans le nouveau règlement).

Un nouvel article 4 a été inséré dans le nouveau règlement, vous le trouverez en page 3, il concerne « **la procédure d'individualisation des contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et des ensembles immobiliers de logements** »

L'ancien article 8 « Cessation, renouvellement, mutation et transfert des abonnements ordinaires » a été réintégré dans le nouvel article 8 qui s'intitule « règles générales concernant les abonnements ordinaires »

L'ancien article 9 « abonnements ordinaires » sous lequel figurait la mention « sans objet » a été annulé.

Les articles 14 et 15 sont des nouveaux articles, ils concernent « **les installations de prélèvement, puits ou forage et installation de récupération d'eau de pluie** » notamment les modalités de déclaration et les modalités de réalisation et de contrôle.

Remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial
Déplacement à Ratiskovice en octobre 2012

La ville de Vouziers est jumelée avec la ville de Ratiskovice en République tchèque.

Selon le protocole de mai 2013, signé par les 2 villes ainsi que les 2 comités de jumelage, il est convenu qu'une délégation se rende à Ratiskovice pour la cérémonie de l'indépendance de l'État le 28 octobre.

Le déplacement s'effectue cette année du 26 octobre au 29 octobre 2013. 2 élus de la Ville y participent ainsi que 2 membres du comité de jumelage.

Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un mandat spécial.

Il est proposé au conseil municipal :

D'autoriser le déplacement d'une délégation de la Ville de Vouziers à Ratiskovice pour la période du 26 au 29 octobre 2013 dans le cadre des relations entre nos Villes jumelées, notamment la cérémonie de la création de l'État indépendant le 28 octobre 2012 ;

D'acter que la délégation sera composée de Mr le Maire de Vouziers, Claude ANCELME et d'un élu dont le nom sera communiqué en séance, tous deux représentant la Ville

D'autoriser la prise en charge sur les bases réglementaires des frais d'hébergement, de déplacement et de repas inhérents à ce déplacement pour les élus représentant la Ville, sur présentation d'un état de frais et la production de factures.



Compte-rendu Du conseil municipal Du mardi 15 octobre 2013 à 19h15

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET et Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Jean-Pierre BOSCHAT et Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjointes,
- Mmes Geneviève COSSON, Anne-Marie DEGUILHEM, Solange MARTINEZ, Marie-Hélène MOREAU, Lydie GRÜN, Ghislaine GATE, Véronique DELEHAIE, Conseillères Municipales,
- MM. Michel MAYEUX, André POULAIN, Patrice SCHNEIDER, Yann DUGARD Conseillers Municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

Pouvoirs :

- Jean-Jacques COZETTE à Jean-Pierre BOSCHAT
- André BERTHE à Anne-Marie DEGUILHEM
- Christine FORET à Lydie GRÜN
- Christine NOIRET-RICHET à Véronique DELEHAIE

Absents :

- Dominique SCHEUER, Élisabeth DURTETTE, Jean-Claude GILBERT, Fabien LALLEMAND.

Assistaient également :

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Jean-Pierre BOSCHAT.

Vote : accord unanime

INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions municipales et marchés publics

- Annexe 1 -

Le Maire informe les élus qu'il a pris 3 décisions municipales et lancé 2 marchés publics depuis le dernier Conseil Municipal du 25 juin 2013. Il leur précise que le détail de ces actions leur a été remis sur table.

Informations

Une information concernant une délibération prise le 26 mars dernier est donné par Mme Lemoine. Elle rappelle que lors de cette séance avait été adopté le *programme pluriannuel permettant la résorption de l'emploi précaire*. Seul un agent éducateur des activités Physiques et Sportives était concerné. L'intégration était prévue en 2014. L'intéressé a réussi le concours interne, il a donc pu être nommé stagiaire le 1^{er} septembre. Ce programme n'a donc plus lieu d'être.

Un bilan des *visites des travaux en cours à la station d'épuration* que le Maire a organisées le samedi 28 septembre est fait. 2 visites étaient réservées le matin aux élus et aux membres associés de la commission travaux urbanisme grands-chantiers.

16 personnes ont assisté à la visite de 10 heures et 7 à celle de 10 h 45.

Aux visites réservées à la population l'après-midi, 12 personnes étaient présentes à celle de 14 h30 et 6 à la visite de 16 heures.

L'information avait été communiquée sur le site de la ville une quinzaine de jours avant et sur le panneau lumineux. Plusieurs parutions avaient été demandées dans la presse mais il est vrai que le seul communiqué fait par l'Union est paru le jour même de la visite. Certains administrés se sont donc plaints d'un déficit d'information.

Le Maire a donc décidé de reprogrammer une visite le mardi 22 octobre. Une demande de communiqué a été adressée à l'Union.

Le Maire demande aussi à chacun des élus de faire un effort pour répondre aux courriels. Il indique que cela évite au secrétariat de les relancer et il remercie ceux qui le font systématiquement. Par exemple, pour la demande concernant le déplacement à Ratiskovice, seulement 4 personnes ont répondu.

Dossier expropriation d'APM Clermont

Le Maire s'est rendu à une audience du Tribunal administratif de Châlons le 26 septembre dernier. M. le Sous-Préfet de Vouziers a plaidé pour la préfecture afin de défendre le bien-fondé de l'intérêt public de l'expropriation du liquidateur qui avait déposé un recours contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'expropriation.

Le délibéré était attendu pour aujourd'hui. Après contact ce jour du Sous-Préfet avec le Tribunal administratif, nous avons appris que l'affaire sera encore en délibéré quelques jours.

Une autre audience aura lieu le 27 novembre prochain à la cour d'appel de Reims, cette audience concerne le recours formé par le liquidateur contre la décision rendue le 15 février 2013 par le juge de l'expropriation qui fixait le prix de l'indemnité à 130 000 €

UCIA

Le Maire indique qu'il a appris le départ du Président de l'UCIA de manière informelle. Il le regrette vivement car la ville a toujours su assurer de son soutien les manifestations de l'UCIA. Ce que la Ville continuera d'ailleurs à faire.

La relève est difficile à organiser mais le Maire reste confiant car de nombreux commerçants se mobilisent. Le Maire précise qu'il ne sait pas aujourd'hui quelle sera la formule retenue pour la prochaine foire de l'Ascension.

Elections municipales

Le décret fixant les dates des élections municipales 2014 est paru, elles auront lieu les 23 et 30 mars prochains.

Coordonnées des élus

Le Maire indique aux membres du Conseil que la secrétaire fait circuler un document afin qu'ils vérifient que les coordonnées détenues sont exactes.

M. le Maire revient sur l'article de presse du 27 août 2013 « Le Centre Ville se meurt ». Cet article comprenait beaucoup d'erreurs.

Le directeur départemental de l'UNION n'a pas souhaité publier dans sa version intégrale la réponse que le Maire avait faite.

Prochains rendez-vous :

Le 22 octobre 2013 à 14 H 00 : Une nouvelle visite des travaux de la station d'épuration est programmée, il convient de réserver. Pour cela il faut en faire part au secrétariat du Maire.

Du 25 au 29 octobre : Comme chaque année, une délégation vouzinoise composée de membres du Conseil Municipal et du Comité d'amitié Vouziers-Ratiskovice ira en République Tchèque célébrer l'indépendance du pays. Vous avez d'ailleurs pu constater qu'une délibération va être proposée afin de prendre les dispositions nécessaires pour le déplacement.

Comme chaque année une cérémonie pour commémorer l'armistice de 1918 est organisée dans différents lieux de la Ville. Je vous donne donc d'ores et déjà rendez-vous **le 11 novembre prochain à 9 H 30** sur la place Carnot où un bus nous emmènera sur les lieux. Toujours dans le cadre du protocole d'amitié avec Ratíškovice, une délégation tchèque sera présente pour cet évènement ainsi qu'une délégation de Gräfenroda.

Le 1er novembre, journée du souvenir, rendez-vous est donné à 10 h 20 au cimetière entrée rue de Condé

Le **8 novembre 2013 à 18h30** seront remis les prix du fleurissement de l'été 2013.

Un conseil municipal aura lieu le **mardi 19 novembre**

Et le dernier conseil de l'année est programmé pour le **mardi 10 décembre**

Il sera précédé d'une commission des finances le **lundi 2 décembre**

Le **mardi 3 décembre** sera organisée une journée HANDICAP au lycée. Le Maire propose à Ghislaine Gaté, enseignante au lycée Masaryk et vivement impliquée dans l'organisation de cet évènement car son fils est concerné par la maladie de Huntington (maladie neuro-dégénérative), de présenter à l'assemblée le déroulement de cette journée. Elle présente aux élus le déroulement de cette journée en indiquant la présence d'Emmanuel Petit (footballeur, champion du Monde 98) parrain de l'association pour la maladie d'Huntington à laquelle sera essentiellement consacrée cette journée.

Françoise Cappelle rappelle également que se tiendra une projection « La lanterne magique » **le 17 octobre** aux Tourelles afin de célébrer les 25 ans des Tourelles.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 9 octobre 2013.

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour.

Vote : accord unanime

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013:

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande de modification. Il demande s'il y en a en séance. Comme aucun élu ne se manifeste, il propose donc de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu du 25 juin 2013.

Vote : accord unanime

ORDRE DU JOUR

Affaires financières

I – Demande d’aide pour les petites villes du sud-ouest midi Pyrénées

- Annexe 2 -

Françoise CAPPELLE présente la demande de l’APVF reçue en Mairie pendant la période estivale. Comme il n’y a pas eu de commission des finances préalable à cette réunion elle n’a pas pu la présenter. Elle rappelle que cette demande d’aide fait suite aux inondations dont ont été victimes les villes du sud-ouest Midi-Pyrénées.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Cette proposition ne soulève aucune remarque de la part des élus

II – Modification de la subvention à l’Ecole Dodeman

- Annexe 3 -

Françoise CAPPELLE poursuit en présentant ce point, elle rappelle que les élus ont accordé lors de la séance du 25 juin 2013 une subvention de 250 € à la coopérative scolaire Dodeman. Il convient de modifier « coopérative scolaire Dodeman » par « USEP de l’école Dodeman ». En effet puisque c’est une mauvaise dénomination qui figurait sur la délibération, cela a conduit à un rejet de la trésorerie.

Le Maire propose donc aux membres du Conseil de modifier la délibération 2013/32 et d’octroyer la subvention de 250 € à l’USEP de l’école Dodeman.

Vote : accord unanime

III – Comité Cycliste du circuit des Ardennes demande de subvention pour édition 2014

- Annexe 4 -

Le Maire présente ce point. Il rappelle que cela représente une grosse manifestation pour la Ville. Le circuit des Ardennes, cette année, se déroulera les 11, 12 et 13 avril 2014. Monsieur ANCELME indique aux membres du Conseil le parcours prévu et communiqué par André JACQUEMART, Président du Comité Cycliste. Il précise également qu’un faux départ aura lieu afin de parcourir les rues de Vouziers. Yann Dugard s’étonne de ne pas mettre en avant la place Jean Robic (il était cycliste) puisque cela correspond à la manifestation et permettrait de la valoriser par cette manifestation. Le Maire indique que le départ sera donné Place Carnot même s’il convient qu’il aurait été intéressant d’associer cette place à l’évènement. Il rappelle comme cela a été précisé dans la fiche de travail qu’une demande de subvention a été adressée à la 2C2A, cette dernière nous a relayé cette

requête afin que la subvention de 10 000 € soit partagée à part égale entre les 2 collectivités comme cela avait été le cas en 2011.

Comme il n'y a pas de remarque, le Maire propose de passer au vote afin de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5 000 €, de prévoir l'inscription de cette somme au budget 2014, sur le compte 6574, de prévoir le versement d'un acompte de 2 500 € en janvier 2014 afin de faciliter la trésorerie de l'association et le versement du solde à l'issue de la manifestation.

Vote : accord unanime

IV – Admission en non-valeur

- Annexe 5 -

Françoise CAPPELLE poursuit. Elle présente la fiche de travail en précisant la nature des impayés (droit de place et restauration scolaire).

Aucune remarque n'est formulée par les élus, le Maire propose donc de passer au vote afin d'admettre la créance en non-valeur pour un montant de 115, 51 €

Vote : accord unanime

V – Décision modificative n°1 - budget Ville

- Annexe 6 -

Françoise CAPPELLE présente cette fiche. Elle explique chaque ligne de la modification. Le Maire intervient pour apporter des précisions sur la ligne intitulée « Frais de réception du Maire » valorisée à 600 € pour le budget 2013, il rappelle que ce montant n'est jamais atteint.

Le Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin d'accepter la décision modificative n°1 du budget Ville telle qu'elle a été transmise aux élus.

Vote : 21 POUR ET 2 ABSTENTIONS (Christine Noiret-Richet et Véronique Delehaie)

VI – Palmarès des maisons fleuries – été 2013

- Annexe 7 -

Le Maire laisse la parole à Françoise Busquet, adjointe en charge du fleurissement de la Ville. Elle reprend tout d'abord les éléments figurant sur la fiche de travail transmise aux élus. Elle ajoute ensuite que les conditions météorologiques n'ont pas été clémentes pour la réalisation d'un beau fleurissement.

Le Maire déplore les nombreuses dégradations dont est victime la Ville en matière de fleurissement et leur incidence financière. Il évoque notamment les 7 jardinières sur le pont dont le contenu a été jeté à l'eau, le vol d'un bac à fleur en Centre ville pourtant très lourd...

Le Maire demande s'il y a des questions comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin d'adopter le palmarès ci-joint.

Vote : accord unanime

Affaires foncières

VII – Modification de la vente des 9 logements situés 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gagnière

- Annexe 8 -

Le Maire présente ce point. Il rappelle la délibération prise lors du Conseil municipal du 25 juin 2013 concernant la vente à Romain Lubiato. Il précise que les termes restent inchangés, simplement la vente est dorénavant effectuée au profit de la SCI Romullus détenue par Romain Lubiato.

Le Maire demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'autoriser la vente à la SCI ROMULUS, représentée par Monsieur Romain LUBIATO, ayant son siège social 1 Place Carnot à Vouziers, de la totalité de l'immeuble cadastré AD n° 128 situé 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gagnière, au prix de 150 000 €. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Il convient d'annuler la délibération n° 2013/37 du 25 juin 2013 autorisant la vente de cet immeuble à Monsieur Romain LUBIATO et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente conditionnelle (compromis de vente en raison de la condition suspensive de l'obtention du prêt bancaire) puis l'acte authentique de vente.

Vote : accord unanime

Affaires d'urbanisme et de marchés publics

VIII – Attribution du marché des Assurances

- Annexe 9 -

Catherine LEMOINE, directrice générale des services, présente ce point selon les éléments figurant sur la fiche de travail transmise aux élus. Elle précise les attributaires des lots 1 et 2. Elle indique que pour les deux lots une économie va être réalisée. Celle concernant les Assurances statutaires (lot 2) est plus substantielle puisqu'elle atteint 11 000 € annuel. La

Directrice rappelle donc tout l'intérêt de la démarche de l'appel d'offres qui permet une réelle mise en concurrence des entreprises, et qui, de ce fait, est bénéfique à la collectivité.

Le Maire demande s'il y a des remarques, les élus n'en formulent pas, il propose donc de passer au vote afin d'attribuer le marché relatif aux prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Vouziers, pour les années 2014 à 2017, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Assurances Générales : GROUPAMA NORD EST pour un Montant de 117 075,32 €TTC;
- Lot n°2 : Assurances Statutaires : APRIL ENTREPRISE & COLLECTIVITES pour un montant de 144 989,12 €TTC (avec l'option d'une franchise à 7 jours) ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec ces entreprises ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Vote : accord unanime

VIII –Avenant n°1 au marché public de construction de la station d'épuration et bassin de stockage – lot 1

- Annexe 10 -

Le Maire présente l'avenant. Il détaille les travaux supplémentaires. Mr COURVOISIER CLEMENT s'étonne du montant des travaux (27 000 €) concernant le raccordement de la maison éclusière. Ce montant est selon lui le triple d'un raccordement de particulier. Il s'étonne que ce point n'ait pas été anticipé et poursuit en demandant pourquoi d'autres solutions n'ont pas été proposées, comme par exemple la mise en place d'un système autonome. Le maire répond que les prix ont été négociés, il précise que le prix initial était de mémoire fixé à 35 000 €. Par ailleurs, il souligne qu'il fait confiance au maître d'œuvre et aux entreprises qui ont étudié les solutions.

Le Maire demande s'il y a d'autres remarques, comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'adopter l'avenant n° 1 joint.

Vote : 22 POUR ET 1 ABSTENTION (Frédéric Courvoisier-Clément)

IX – Modification de la délibération du 26 mars 2013 afin de permettre le remboursement en cas de maladie, exclusion et autres cas de force majeur

- Annexe 11 -

Le Maire laisse la parole à Françoise Cappelle afin qu'elle présente ce point. Elle indique aux élus que cet été, pendant que se déroulait l'accueil collectif de mineurs, un enfant a été exclu suite à des perturbations au sein du groupe. Cependant afin de ne pas pénaliser la famille, la collectivité a souhaité effectuer le remboursement pour cette inscription. Il est apparu que cet objet n'apparaissait pas dans les remboursements possibles. Afin de régulariser cette situation, il est proposé de modifier la précédente délibération en accordant le remboursement en cas de maladie, exclusion et autres cas de force majeur. Elle précise que ce point sera ajouté au règlement qui est voté chaque année.

Les élus ne formulent aucune remarque. Le Maire propose donc de passer au vote afin de compléter la délibération 2013/20 du 26 mars 2013 en autorisant le remboursement des inscriptions lorsque l'enfant n'est pas présent en cas de force majeure appréciée par le Maire.

Vote : accord unanime

Affaires de personnel

X – Modification du tableau des emplois permanents

- Annexe 12 -

Le Maire laisse la parole à Catherine Lemoine, directrice générale des services, afin de présenter ce point. Elle souligne, comme c'est indiqué sur la fiche de travail, que cette modification permettra de créer une embauche au service urbanisme de la Ville.

Le Maire indique à l'assemblée que le service urbanisme a de nombreux dossiers à traiter et qu'en fin d'année il fera un état complet des statistiques 2013 (certificat d'urbanisme, permis de construire,...)

Le Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il propose d'adopter le tableau des emplois communaux à compter du 1er novembre 2013.

Vote : accord unanime

XI – Modification des modalités du travail à temps partiel

- Annexe 13 –

Catherine LEMOINE, directrice générale des services poursuit en expliquant ce point. Elle indique qu'il s'agit d'autoriser un agent à travailler sur un temps partiel à 75%. En effet, les quotités de travail autorisées sont de 50, 80 et 90% actuellement.

Le Maire demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'ajouter la quotité de travail à temps partiel de 75 % à compter du 1^{er} novembre 2013.

Vote : accord unanime

Affaires générales

XII – Modification du règlement de service des eaux

- Annexe 14 –

Le Maire laisse la parole à Catherine Lemoine pour présenter ce point. Elle rappelle les faits qui ont conduit à proposer une modification du règlement comme ils sont précisés sur la fiche de travail. Ensuite, elle donne les changements inscrits à l'avenant. Frédéric Courvoisier-Clément intervient, il fait état d'un oubli à l'article 15 du a) I. en indiquant que les modalités de contrôle ne sont pas évoquées, et qu'elles ne le sont que pour le a) II. Il ajoute que dans les modalités de contrôle est précisé « ces montants sont révisés suivant l'index TP01 (index général tous travaux) publié au Moniteur des travaux publics et du bâtiment ». Selon lui il serait plus exact que ces montants soient évalués et révisés au titre de la prestation de service qui est aussi un index existant.

Les remarques de Mr COURVOISIER seront vérifiées. Le Maire propose de différer le vote.

Les élus actent cette proposition de report de l'examen de ce point.

XIII - Remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial : déplacement à Ratiskovice (octobre 2013)

- Annexe 15 –

Le Maire présente ce point. Il donne communication de la composition de la délégation. Il s'agit de lui-même et d'André Berthe pour la Ville et de Jeannette Goury et Marie-Hélène Moreau pour le comité de jumelage Vouziers-Ratiskovice. Le Maire rappelle les éléments historiques qui lient la Ville de Vouziers à la République Tchèque.

Il demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'autoriser le déplacement d'une délégation de la Ville de Vouziers à Ratiskovice

(République Tchèque) pour la période du 25 octobre au 29 octobre 2013 dans le cadre des relations entre nos villes selon le protocole 2013, d'acter que la délégation sera composée de M. le Maire de Vouziers, Claude ANCELME, de M. André Berthe, conseiller municipal. Tous deux seront accompagnés de 2 personnes membres du Comité de Jumelage.

Vote : accord unanime

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre BOSCHAT

Annexes (déjà diffusées) :

- annexe 1 : Récapitulatif des décisions municipales et marchés publics
- annexe 2 : Demande d'aide pour les petites villes du sud-ouest midi Pyrénées
- annexe 3 : Modification de la subvention à l'Ecole Dodeman
- annexe 4 : Comité Cycliste du circuit des Ardennes demande de subvention pour édition 2014
- annexe 5 : Admission en non-valeur
- annexe 6 : Décision modificative n°1 - budget Ville
- annexe 7 : Palmarès des maisons fleuries – été 2013
- annexe 8 : Modification de la vente des 9 logements situés 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gaignière
- annexe 9 : Attribution du marché des Assurances
- annexe 10 : Avenant n°1 au marché public de construction de la station d'épuration et bassin de stockage – lot 1
- annexe 11 : Modification de la délibération du 26 mars 2013 afin de permettre le remboursement en cas de maladie, exclusion et autres cas de force majeure
- annexe 12 : Modification du tableau des emplois permanents
- annexe 13 : Modification des modalités du travail à temps partiel
- annexe 14 : Modification du règlement de service des eaux
- annexe 15 : Remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial : déplacement à Ratiskovice (octobre 2013)

Récapitulatif des décisions municipales et MAPA

DÉCISIONS MUNICIPALES

- 2013/12 : cette décision fait suite à l'abattage d'arbres qui a généré la production de quelques stères de bois qui ont été vendus à du personnel de la Ville, 5 € la stère retirée sur place et 10 € retirée aux services techniques. Les acheteurs ont été au nombre de 4.
- 2013/13 : il s'agit de l'indemnisation versée par Groupama à la suite de dégradations causées par un véhicule aux bornes du parvis de l'église pour un montant de 167,94 €
- 2013/14 : Cette décision concerne le remboursement par Groupama d'un sinistre concernant des dégradations sur un vitrage au gymnase Caquot survenues le 29 avril 2013. Le montant de cette indemnisation est de 457,62 €

MAPA

N° du Marché	Nom du marché	Date de Notification	Nom du titulaire	Montant du marché notifié
MAPA 2013-04	Restauration et entretien des vitraux des églises de Blaise et Vouziers	26/06/2013	Jean-Marc PAGUET 18 b rue de Sainte Marie 08400 VOUZIERS	7 175,00 € H.T.
MAPA 2013-05	Travaux d'entretien des voiries	22/07/2013	EUROVIA CHAMPAGNE- ARDENNE Zone Industrielle de Glaire BP 50334 08203 SEDAN	31 888,02 € H.T.

Demande d'aide pour les petites villes du sud-ouest Midi-Pyrénées

Par courrier du 3 juillet, reçu en Mairie le 5 juillet, l'APVF (Association des Petites Villes de France) a sollicité la commune afin d'obtenir un don pour venir en aide aux villes qui ont subies des intempéries et donc de nombreux dégâts lors des inondations du mois de juin.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas donner une suite favorable à cette requête.

**Modification de la délibération portant
sur la subvention versée à l'école Dodeman**

Lors du 25 juin 2013, par la délibération 2013/32 une subvention à l'école Dodeman a été accordée pour un montant de 250 € au bénéfice de la « **Coopérative scolaire Dodeman** ».

Il convient de modifier l'octroi de cette subvention en l'attribuant à **l'association USEP de l'école Dodeman.**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération précitée et d'octroyer une subvention de 250 € à l'association USEP de l'école Dodeman.

Comité Cycliste du circuit des Ardennes - édition 2014
Demande de subvention

Le prochain Circuit des Ardennes est programmé le 11, 12 et 13 avril 2014.

Le Comité Cycliste, représenté par son Président, André JACQUEMART, a sollicité la Communauté de Communes qui nous a relayé cette demande et propose, comme cela avait été le cas en 2011, que la subvention de 10 000 € soit partagée pour moitié par la 2C2A et la Ville de Vouziers.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5 000 €;
- De prévoir l'inscription de cette somme au budget 2014, sur le compte 6574 ;
- De prévoir le versement d'un acompte de 2 500 € en janvier 2014 afin de faciliter la trésorerie de l'association et le versement du solde à l'issue de la manifestation.

Admission en non-valeur

Vu le courrier de Monsieur le Receveur Municipal en date du 25 juin 2013 demandant d'admettre en non-valeur deux créances de 2011 d'un montant de 115,51 €

Considérant que les démarches de recouvrement n'ont pas abouti,

Sur proposition du Maire,

IL EST PROPOSE DE

D'admettre cette créance de 115,51 € en non-valeur.

DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1**BUDGET VILLE**

Régularisation des crédits des amortissements

Ouverture des crédits pour suivre la délibération liée aux frais de réception du Maire

Intégration des opérations SIVOM

Dépenses de fonctionnement

023 - Virement à la section d'investissement	2 000,00 €
6811 - Dotation aux amortissements des biens	-1 000,00 €
6532 - Frais de mission	-600,00 €
6536 - Frais de réception du Maire	600,00 €
	1 000,00 €

Recettes de fonctionnement

777 - Dotation aux amortissements des subventions	1 000,00 €
	1 000,00 €

Dépenses d'investissement

2151 - Réseaux de voirie	120 500,00 €
040 - Transferts entre sections	
13918 - Dotation aux amortissements des subventions diverses	1 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	
2151 - Réseaux de voirie	673 000,00 €
TOTAL	794 500,00 €

Recettes d'investissement

021 - Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
10222 - FCTVA	116 000,00 €
1341 - DETR non transférable	4 500,00 €
040 - Transferts entre sections	
28188 - Dotation aux amortissements des biens divers	-1 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	
1323 - Subventions du Département non transférables	15 000,00 €
1328 - Autres subventions d'équipement non transférables	658 000,00 €
TOTAL	794 500,00 €

Palmarès des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries s'adresse, sans inscription, préalable à tous les habitants.

Il y a 4 degrés de récompense de 1 fleur à 4 fleurs, ces degrés de récompense sont eux-mêmes dotés de 3 catégories : maison avec jardin donnant sur rue, façade et balcon.

Le jury composé d'élus du conseil municipal, de membres des commissions a effectué des tournées dans la commune les : 5 et 6 août 2013. Une réunion de concertation a ensuite eu lieu le 5 septembre 2013 en présence des membres du jury afin de fixer le palmarès.

Après délibération du Jury ; il a été proposé le palmarès ci-joint.

Il est proposé d'accepter le palmarès ci-joint.

Récapitulatif de la répartition des récompenses.

1 Fleur : 24 bons d'achat de 15 €	soit 360 €
2 Fleurs : 39 bons d'achat de 25 €	soit 975 €
3 Fleurs : 16 bons d'achat de 35 €	soit 560 €
4 Fleurs : 6 bons d'achat de 50 €	soit 300 €
12 roses individuelles à 5 €(environ)	soit 60 €
Soit un coût total de 2 255 €	

Remise des prix le vendredi 8 novembre 2013 à 18 H 30.

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

3 FLEURS				
MAISONS AVEC JARDINS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
M. et Mme	COTTON	Jean	2, Allée des Hameaux du Blanc Mont	08400 VOUZIER
Mme	DEPUISET	Jeannine	30, rue des Poilus	08400 VOUZIER
M. et Mme	DUHAMEL	Louis	1, rue des Campanules	08400 VOUZIER
M. et Mme	GEANGOULT	Hubert	4, Cour Gräfenroda	08400 VOUZIER
M. et Mme	HALTER Hervé, BERTRAND Maryline		56, rue de Condé	08400 VOUZIER
M. et Mme	LEROUX	Roland	20, rue Verte	08400 VOUZIER
M. et Mme	MAILLARD	Roger	23, rue de l'Aisne	08400 VOUZIER
M. et Mme	MANSART	Thierry	112, rue Gambetta	08400 VOUZIER
M. et Mme	MARQUE	Claude	97, rue Bournizet	08400 VOUZIER
M. et Mme	MATTENET	Claude	4, rue de Théline	08400 VOUZIER
M. et Mme	PAYOT	Robert	13, rue Verte	08400 VOUZIER
M. et Mme	POLICE	Daniel	54, rue de Condé	08400 VOUZIER
Mme	RONVIN	Gisèle	11, rue de Richécourt – Blaise	08400 VOUZIER
M. et Mme	SOIDEZ Jean-Jacques, CREUWELS Josiane		2, rue des Bocquetiers	08400 VOUZIER
				TOTAL : 14

BALCONS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
M. et Mme	DUGENIE	Robert	6, rue Etienne Valeur	08400 VOUZIER
				TOTAL : 1

FACADES				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
Mme	BESANCON	Jocelyne	9, rue de Condé	08400 VOUZIER
				TOTAL : 1
				TOTAL GENERAL 3 FLEURS : 16

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

2 FLEURS					
MAISONS AVEC JARDINS					
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE	
M. et Mme	BARTOS	Paul	2, rue de Théline	08400 VOUZIER	
Mme	BIDET	Michèle	4, rue de l'Industrie	08400 VOUZIER	
M. et Mme	BRIOUX	Guy	166, rue Bournizet	08400 VOUZIER	
M. et Mme	BUIRON	Denis	162, rue Bournizet	08400 VOUZIER	
Mme	CHARLIER	Josée	33, rue des Poilus	08400 VOUZIER	
M. et Mme	COLIN	René	16, rue du Champ Maquet - Chestres	08400 VOUZIER	
M. et Mme	COLLINET	Guy	2, Cour le Joli Bois	08400 VOUZIER	
M. et Mme	COUCHOT	Jean-Claude, GUIBERT	Madeleine	18, rue de l'Argonne	08400 VOUZIER
M. et Mme	DAPPE	François	4, rue des Boeufs	08400 VOUZIER	
Mme	DEFORGE	Jacqueline	62, rue de Condé	08400 VOUZIER	
M. et Mme	DEPUISET	Fabrice, CACHIER	Isabelle	9, rue Galliéni	08400 VOUZIER
Mme	DUCASTEL	Evelyne	17, rue de Ballay	08400 VOUZIER	
M. et Mme	DUPUY	René	3, rue des Marizys	08400 VOUZIER	
Mme	GEROMETTA	Geneviève	63, rue de Condé	08400 VOUZIER	
M. et Mme	LEGOIC	Gérard	24A, rue de Sainte Marie	08400 VOUZIER	
M. et Mme	LELOUP	Joël	4, rue Jean Jaurès	08400 VOUZIER	
Mme	LERICHE	Suzanne	9, rue Nouvelle	08400 VOUZIER	
Mme	LORENT	Pierrette	29, rue de Condé	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MACHINET	Maurice	11, rue Chérigé	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MAINGAINT	Marcel	2, rue des Giroflées	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MENART	Marc	2, rue du Grand Châtelet	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MENECIERE	Jean-Luc	18, rue du Blanc Mont	08400 VOUZIER	
M. et Mme	MOTIEJUNAS	Léon	6, rue Nouvelle	08400 VOUZIER	
Mme	PAILLARD	Madeleine	6, rue des Giroflées	08400 VOUZIER	
M. et Mme	PIERRET	André	99, rue Bournizet	08400 VOUZIER	
Mme	PIERROT	Muriel	104, rue Gambetta	08400 VOUZIER	
M. et Mme	RICHER	Jean-Claude	21, rue de Sainte Marie	08400 VOUZIER	
M. et Mme	ROUY	Dominique	2, ruelle de Théline	08400 VOUZIER	
M. et Mme	SERVAIS	Lionel	2, rue Arthur Rimbaud	08400 VOUZIER	
M. et Mme	TAVERNIER	Jean	22, rue de l'Agriculture	08400 VOUZIER	
M. et Mme	THEODORE	Robert	2, rue Jean Moulin	08400 VOUZIER	
M. et Mme	THILLY	Pol	53, Grande rue	08400 VOUZIER	
M. et Mme	VAEREWYCK	Jean-Pierre	4, rue Paul Verlaine	08400 VOUZIER	
M. et Mme	WAGNER	Michel	3, rue des Bœufs	08400 VOUZIER	
Mme	WARIN	Marie-Thérèse	6, rue Malval	08400 VOUZIER	
			TOTAL : 35		

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

<i>2 FLEURS</i>				
COMMERCES				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
	LE SAINT HONORE		54, rue Bournizet	08400 VOUZIERS
	CAFE DE LA PAIX		5, Place Carnot	08400 VOUZIERS
			TOTAL : 2	
FACADES				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
Mme	GOISET	Cécile	72, rue Désiré Guelliot	08400 VOUZIERS
			TOTAL : 1	
BATIMENT PUBLIC				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
	FOYER OCCUPATIONNEL "Val de Marizys"		Allée des Peupliers	08400 VOUZIERS
			TOTAL : 1	
			TOTAL GENERAL 2 FLEURS : 39	

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

1 FLEUR				
MAISONS AVEC JARDINS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
Mme	BILLY	Pascale	15, rue Chérigé	08400 VOUZIER
M. et Mme	BREL	Francis	106, rue Gambetta	08400 VOUZIER
M. et Mme	BRUNEL	Jean-Yves	3, Cour de Civol	08400 VOUZIER
M. et Mme	COCUS	Daniel	14, rue de Ballay	08400 VOUZIER
M. et Mme	FONTAINE	Claude	3, rue des Dalhias	08400 VOUZIER
M. et Mme	HERBAY	René	9, rue de Vouziers	08400 VOUZIER
M. et Mme	HOTTIN	Jean-Claude	3, rue des Chrysanthèmes	08400 VOUZIER
M. et Mme	HUBERT	André	15, rue de Sainte Marie	08400 VOUZIER
M. et Mme	LACHUT	Joël	16, rue du Blanc Mont	08400 VOUZIER
M. et Mme	LAJOIE	Jean-Paul	5, rue Jean Leflon	08400 VOUZIER
M. et Mme	LARMOYER	Charles	1, rue des Giroflées	08400 VOUZIER
M. et Mme	LEBRUN	René	3, rue des Giroflées	08400 VOUZIER
M. et Mme	LOIX	Régis	168, rue Bournizet	08400 VOUZIER
M. et Mme	MARTIN	Bruno	34, grande Rue	08400 VOUZIER
M. et Mme	MELLET	Steve	71, rue Gambetta	08400 VOUZIER
M. et Mme	MOUSSAROUGLOU	André	7, Cour de Gouda	08400 VOUZIER
M. et Mme	PONCET	Robert	1, rue du Blanc Mont	08400 VOUZIER
Mme	PRUVOST	Charles	6, rue de Syrienne	08400 VOUZIER
M. et Mme	RATAUX	Jean-Claude	13, rue de Ballay	08400 VOUZIER
M. et Mme	THIERY	Daniel	38, rue Verte	08400 VOUZIER
M. et Mme	THOME	André	26, rue des Marizys	08400 VOUZIER
				TOTAL : 21

1 FLEUR				
BALCONS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
Mme	COUTURIER	Lucette	10, rue Verte	08400 VOUZIER
Mme	MESSIN	Huguette	8, rue Verte	08400 VOUZIER
				TOTAL : 2

FACADES				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
M. et Mme	POZIER	Pol	7, rue Claude Phé	08400 VOUZIER
				TOTAL : 1
				TOTAL GENERAL 1 FLEUR : 24

PALMARES DES MAISONS FLEURIES ÉTÉ 2013

4 FLEURS				
MAISONS AVEC JARDINS				
TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODEVILLE
M. et Mme	ALBAUD	Guy	16, Cour Salvador Allendé	08400 VOUZIERS
M. et Mme	BALTAZART	Gérard	4, Ruelle de Théline	08400 VOUZIERS
M. et Mme	HEREN	Pierre	19, rue Roland Garros	08400 VOUZIERS
M. et Mme	MAUVAIS	Michel	3, rue de Théline	08400 VOUZIERS
M. et Mme	PELZER	Bernard	17, rue des Poilus	08400 VOUZIERS
M. et Mme	PIEKAREK	Patrice	52, rue de Condé	08400 VOUZIERS
				TOTAL : 6
				TOTAL GENERAL 4 FLEURS : 6

VENTE à la SCI ROMULUS de 9 logements situés 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gaignière.

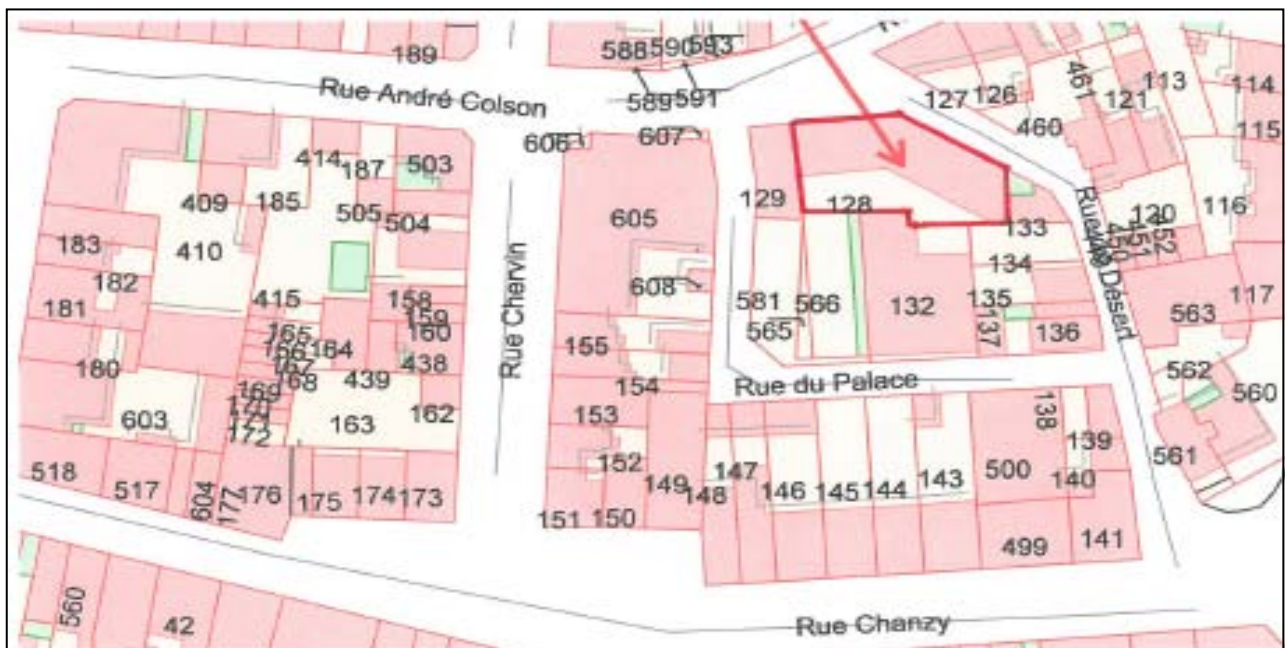
Au cours de sa séance du 25 juin 2013, le Conseil Municipal a autorisé la vente à Monsieur LUBIATO Romain domicilié 1 Place Carnot à Vouziers de la totalité de l'immeuble cadastré AD n° 128 situé 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gaignière, comprenant 9 logements, au prix de 150 000 € (selon l'estimation faite par les Domaines en date du 20/03/2013) ; les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Maître RAMEAU, Notaire chargé de la vente de cet immeuble, a informé Monsieur le Maire que Monsieur LUBIATO Romain entendait effectuer cette acquisition par le biais d'une SCI, à savoir la SCI ROMULUS, représentée par lui-même et ayant son siège social à Vouziers, 1 Place Carnot.

En raison du changement de dénomination de l'acquéreur, il convient de se prononcer de nouveau sur la vente de cet immeuble.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente à la SCI ROMULUS, représentée par Monsieur Romain LUBIATO, ayant son siège social 1 Place Carnot à Vouziers, de la totalité de l'immeuble cadastré AD n° 128 situé 2, 4 rue du Désert et 6 rue Gaignière, au prix de 150 000 € ; les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- d'annuler la délibération n° 2013/37 du 25 juin 2013 autorisant la vente de cet immeuble à Monsieur Romain LUBIATO ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente conditionnelle (compromis de vente en raison de la condition suspensive de l'obtention du prêt bancaire) puis l'acte authentique de vente ;
- de charger le Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.



FICHE DE PREPARATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2013

Appel d'Offres Ouvert N° AO 2013-01 relatif aux prestations d'assurances pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du CCAS

Information sur le marché :

- La durée du marché est de 4 ans (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017).
- Le marché est un marché de service
- Le marché est un marché alloti composé de 2 lots :
 - o Lot n°1 : Assurance générale
 - o Lot n°2 : Assurance statutaire
- Le marché est lancé en groupement de Commande avec le CCAS

Procédure :

Le marché a été lancé selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert défini aux articles 26-I-1, 33, 40-III-2 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 juillet 2013 au BOAMP et au JOUE.

La date limite de réception des offres était fixée au 6 septembre 2013 à 14h00.

Les critères de sélection des offres étaient fixés comme suit :

- 60 % : Tarification : appréciée en fonction des tarifs proposés par le candidat
- 40 % : Valeur Technique : appréciée selon une notice technique qui permettait d'apprécier :
 - o Pertinence des moyens humains et matériels (20%)
 - o Qualité et efficacité de l'organisation proposée (20%)

16 entreprises ont retiré le DCE dont 6 de manière anonyme.

2 candidats ont présenté une offre pour le lot n° 1 :

- GROUPAMA NORD EST
- SMACL ASSURANCES

3 candidats ont présenté une offre pour le lot n°2 :

- Groupement : BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE / GENWORTH ASSURANCES
- GROUPAMA NORD EST
- Groupement APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITES / CNP ASSURANCES

Après l'analyse des candidatures et des offres par la Commission d'Appel d'Offres le 3 octobre 2013, celle-ci s'est prononcée sur les éléments suivant :

- Examen et admission des candidatures du lot n°1 et du lot n°2
- Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse :

- o **LOT N° 1 : ASSURANCE GENERALE :**

- **GROUPAMA NORD EST**

- Prix : **117 075,32 €TTC** pour 4 ans
29 268,83 €TTC par an
(soit 60 points sur 60)
 - Valeur Technique : 5 points pour la pertinence des moyens et 5 points sur la qualité et l'efficacité de l'organisation *(soit 10 points sur 40)*
 - Note Totale : **70/100**

○ **LOT N° 2 : ASSURANCE STATUTAIRE :**

▪ **APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITE**

- Prix : **144 989,12 €TTC** pour 4 ans
36 247,28 €TTC par an
Avec l'option franchise à 7 jours
(soit 60 point sur 60)
- Valeur Technique : 15 points pour la pertinence des moyens et 15 points sur la qualité et l'efficacité de l'organisation *(soit 30 points sur 40)*
- Note Totale : **90/100**

Ainsi,

Vu la délibération n° 2013-39 du 25 juin 2013 de la Mairie de Vouziers autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation du marché public de prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vouziers et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision,

Vu la délibération n°16 du 23 mai 2013 du Centre Communal d'Action Sociale autorisant Monsieur le Président à signer la convention ci-dessus citée et désignant la Commune de Vouziers comme coordonateur du groupement,

Vu le procès verbal du 3 octobre 2013 de la Commissions d'Appel d'Offres d'examen et d'admission des candidatures,

Vu le procès verbal du 3 octobre 2013 de la Commissions d'Appel d'Offres d'attribution des lots,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale validant le choix de la Commission d'Appel d'Offres quant aux prestataires retenus pour le marché public de prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vouziers et autorisant Monsieur le Maire de la Ville de Vouziers à signer les marchés,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne le 10 juillet 2013, afin d'informer du lancement de l'appel d'offres ouvert des prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vouziers,

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 3 octobre 2013 afin d'examiner et admettre les candidatures puis attribuer les lots,

Considérant que les membres de la Commission d'Appels d'offres se sont prononcés sur la sélection des entreprises pour les deux lots,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'attribuer le marché relatif aux prestations d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vouziers, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Assurances Générales : GROUPAMA NORD EST pour un Montant de 117 075,32 €TTC ;
- Lot n°2 : Assurances Statutaires : APRIL ENTREPRISE & COLLECTIVITES pour un montant de 144 989,12 € TTC (avec l'option d'une franchise à 7 jours)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec ces entreprises,

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Avenant n° 1 au Marché : Programme pluriannuel d'assainissement de la Ville de VOUZIERS – Travaux de priorité 1 – Lot n° 1 : construction de la nouvelle station d'épuration et d'un bassin de stockage des effluents.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 11 octobre 2011 a attribué le marché visé ci-dessus au groupement MSE Agence Est- PERRIER SAS (Co-traitant) – URBA IN (Co-traitant)

Il est proposé d'adopter l'avenant n° 1 ci-joint :

AVENANT N° 1 LOT 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de VOUZIERS

Hôtel de ville
Place Carnot, BP 20
08400 – VOUZIERS

Tel : 03 24 30 76 30 - Fax : 03 24 30 76 50

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MSE Agence Est (Mandataire)	PERRIER SAS (Co-Traitant)	URBA IN (Co-traitant)
32, rue de Remenauville BP 50096 54062 NANCY CEDEX	8, rue du Château 08303 – RETHEL	39, Rue du Lt. Colonel Prévost 69006 – LYON
Tél. : +33 (0)3 83 39 80 07 Fax : +33 (0)3 83 32 50 42 SIRET : 400 282 398 00108	Tel: 03.24.38.51.80 Fax: 03.24.38.01.06 SIRET : 786 320 713 00021	SIRET : 513 419 473 00014

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

Construction de la station d'épuration et bassin de stockage – Lot 1

■ Date de la notification du marché public : 02/09/2011

■ Durée d'exécution totale du marché public : 19 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 19.6 %
- Montant HT : 3 330 000 €
- Montant TTC : 3 982 680 €

Répartition du marché :

➤ MSE (mandataire) :	1 691 000	€HT
➤ PERRIER (Cotraitant) :	1 630 000	€HT
➤ URBA IN (Cotraitant) :	9 000	€HT

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux supprimés

- suppression des travaux de mesures compensatoires sur le site pour 39 339 €HT
- suppression des travaux de lasure sur béton pour un montant de 6 432 €HT

Travaux supplémentaires

- mise en place d'un poste de refoulement à la maison éclusière pour un montant de 27 000 € HT avec 3 semaines de délai supplémentaire
- dévoiement du réseau existant d'eaux usées au droit du bassin tampon pour un montant de 5 000 €HT avec 1 semaine de délai supplémentaire

Délai d'exécution

- prolongation de délai d'exécution de 7 semaines supplémentaires en raison des mauvaises conditions météorologiques rencontrées

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

NON OUI

Nouveau montant du marché public:

Marché de base HT	3 330 000,00
Avenant en moins value HT	13 771,00
Marché avec avenant HT	3 316 229,00
TVA : 19.6 %	649 980,88
Marché avec avenant TTC	3 966 209,88

Répartition du marché :

➤ MSE (mandataire) :	1 714 000	€HT
➤ PERRIER (Cotraitant) :	1 593 229	€HT
➤ URBA IN (Cotraitant) :	9 000	€HT

■ Incidence temporelle de l'avenant :

Délai de base (phase exécution de travaux) : 13 mois (395 jours calendaires)

OS n°1 de démarrage de la période de préparation au 29/11/11 pour 3 mois

OS n°2 de démarrage de la période d'exécution du 18/06/12 pour 13 + 3 mois

OS n°3 d'arrêt de la période d'exécution au 21/12/12

OS n°4 de reprise de la période d'exécution au 07/01/13

OS n°5 : prolongation suite aux intempéries : 22 jours ouvrés (33 jours calendaires)

➔ Prolongation suite au présent avenant

- 4 semaines supplémentaires (20 jours ouvrés) suite aux travaux supplémentaires

- 7 semaines supplémentaires (35 jours ouvrés) suite aux intempéries

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la Ville de VOUZIERS : M. Claude ANCELME, Maire :

A Vouziers, le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accueil Collectif de Mineurs 2013

Remboursement en cas de maladie, exclusion et autres cas de force majeur

Vu la délibération 2013/20 du 26 mars 2013,

Considérant qu'il y a lieu de la compléter pour autoriser le remboursement de certaines inscriptions lorsque l'enfant ne peut pas être présent,

Il est proposé :

- D'autoriser le remboursement des inscriptions lorsque l'enfant n'est pas présent en cas de force majeure appréciée par le Maire,

Modification du tableau des emplois :

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux, afin de créer un poste permettant une embauche au service Urbanisme,

il est proposé d'adopter le tableau des emplois communaux ci-joint, à compter du 1^{er} novembre 2013.

PROJET DELIBERATION

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

<u>EMPLOIS</u>	<u>Créations antérieures</u>	<u>Modifications</u>	<u>Décision</u>
Directeur général des services	1		1
Attaché principal	1		1
Attaché	1		1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2		2
Rédacteur	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3		3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1		1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2		2
Adjoint administratif de 2 ^e classe			
Temps complet	4		4
Temps non complet	107/151,67		107/151,67
		+ 130/151,67	130/151,67
Chef de police	1		1
Brigadier-chef principal de police	1		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		1
Agent de maîtrise principal	3		3
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2		2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5		5
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe			
Temps complet	3		3
Temps non complet	75,84/151,67		75,84/151,67
	122/151,67		122/151,67
	122/151,67		122/151,67

.../...

<u>EMPLOIS</u>	<u>Créations antérieures</u>	<u>Modifications</u>	<u>Décision</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe			
Temps complet	15		15
Temps non complet	122/151,67		122/151,67
	122/151,67		122/151,67
	93/151,67		93/151,67
	78,50/151,67		78,50/151,67
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2		2
Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	4		4
Educateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives	1		1
Educateur principal de 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives	1		1
Educateur des activités physiques et sportives	1		1
Bibliothécaire	1		1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe			
Temps non complet	130/151,67		130/151,67
Temps non complet	75,84/151,67		75,84/151,67
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1		1

Modification des modalités du travail à temps partiel :

Considérant qu'un agent non titulaire sur poste permanent a demandé à travailler à 75 %,

Vu la délibération n° 2004/78 du Conseil Municipal du 15 décembre 2004 déterminant les modalités d'application du travail à temps partiel et notamment les quotités de travail autorisées, à savoir : 50 %, 80 % et 90 %,

il est proposé d'ajouter la quotité de travail à temps partiel de 75 %, à compter du 1^{er} novembre 2013.

FICHE DE PREPARATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2013

Modification du Règlement du Service de l'Eau Potable Délégation de Service Public relative à la Gestion de l'Eau Potable

Par un courrier en date du 30 janvier 2013, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations nous informait qu'une enquête avait été menée par ses agents sur les règlements de service pour la distribution de l'eau aux consommateurs dans le département des Ardennes.

Cette enquête avait pour objet de rechercher d'éventuelles clauses abusives ou illicites dans les contrats de distribution d'eau ainsi que la vérification des factures y afférentes.

Les enquêteurs ont obtenu le règlement du service des eaux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001 dans notre Commune auprès de l'agence Véolia Eau et ont formulé plusieurs observations :

- Le règlement ne respecte pas l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et son décret d'application n°2003-408 du 28 avril 2003 concernant l'individualisation des contrats de fourniture d'eau ;
- Le règlement ne respecte pas l'article 1 du décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures.

Ces observations ont alors été transmises à Véolia Eau par un courrier du 1^{er} mars 2013 où il lui était demandé de réaliser un projet de règlement intégrant ces remarques.

Le projet de règlement rédigé par Véolia nous est parvenu le 28 mars 2013.

Après relecture du projet de règlement par les services de la Mairie, le projet d'avenant modifiant le règlement du service des eaux a été présenté à la Commission de Délégation de Service Public le 3 octobre 2013.

Ainsi,

Vu le contrat d'affermage conclu avec la société VEOLI EAU – Compagnie Générale des eaux pour l'organisation et la gestion de son service d'Eau Potable, le 1^{er} janvier 2001 pour une durée de 12 ans,

Vu l'avenant n°1 du 1^{er} décembre 2003,

Vu l'avenant n°2 du 1^{er} janvier 2012, concernant notamment le renouvellement des branchements en plomb et la prolongation du contrat d'affermage au 31 décembre 2020,

Vu le projet d'avenant n°3 intégrant le projet de règlement du service des eaux proposé par Véolia Eau,

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public a donné le 3 octobre 2013, un avis favorable unanime à la signature de cet avenant n°3,

Au vu du dossier transmis aux élus et de la présentation qui en sera faite en séance,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant aux modifications ci-jointes

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Les modifications apportées au règlement de Service sont les suivantes :

Tout d'abord les anciens articles 6 « **demande d'abonnement** » et 21 « **paiement des fournitures d'eau** » que nous vous avons joints (surlignés en bleu) sont modifiés et constituent désormais les articles 7 et 22 du nouveau règlement (surlignés en jaune dans le nouveau règlement).

Un nouvel article 4 a été inséré dans le nouveau règlement, vous le trouverez en page 3, il concerne « **la procédure d'individualisation des contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et des ensembles immobiliers de logements** »

L'ancien article 8 « Cessation, renouvellement, mutation et transfert des abonnements ordinaires » a été réintégré dans le nouvel article 8 qui s'intitule « règles générales concernant les abonnements ordinaires »

L'ancien article 9 « abonnements ordinaires » sous lequel figurait la mention « sans objet » a été annulé.

Les articles 14 et 15 sont des nouveaux articles, ils concernent « **les installations de prélèvement, puits ou forage et installation de récupération d'eau de pluie** » notamment les modalités de déclaration et les modalités de réalisation et de contrôle.

Remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial
Déplacement à Ratiskovice en octobre 2012

La ville de Vouziers est jumelée avec la ville de Ratiskovice en République tchèque.

Selon le protocole de mai 2013, signé par les 2 villes ainsi que les 2 comités de jumelage, il est convenu qu'une délégation se rende à Ratiskovice pour la cérémonie de l'indépendance de l'État le 28 octobre.

Le déplacement s'effectue cette année du 26 octobre au 29 octobre 2013. 2 élus de la Ville y participent ainsi que 2 membres du comité de jumelage.

Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un mandat spécial.

Il est proposé au conseil municipal :

D'autoriser le déplacement d'une délégation de la Ville de Vouziers à Ratiskovice pour la période du 26 au 29 octobre 2013 dans le cadre des relations entre nos Villes jumelées, notamment la cérémonie de la création de l'État indépendant le 28 octobre 2012 ;

D'acter que la délégation sera composée de Mr le Maire de Vouziers, Claude ANCELME et d'un élu dont le nom sera communiqué en séance, tous deux représentant la Ville

D'autoriser la prise en charge sur les bases réglementaires des frais d'hébergement, de déplacement et de repas inhérents à ce déplacement pour les élus représentant la Ville, sur présentation d'un état de frais et la production de factures.